

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXII

LEVIS—JUN 1926

No. 6

ROYALISTES FRANÇAIS A QUÉBEC EN 1795

En 1795, le duc de Larochevoucauld-Liancourt passa aux États-Unis où il fut presque reçu en triomphe. Le personnage ne méritait certainement pas cette réception. Le noble français traversa la frontière et fut l'hôte de M. Simcoe, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Pendant qu'il était à Kingston, le duc écrivit à lord Dorchester pour lui demander la permission de visiter le Bas-Canada. Dorchester, au lieu d'inviter le duc à se rendre à Québec, lui fit intimer, par son secrétaire, l'ordre de quitter le Canada dans le plus court délai possible. Dorchester, pourtant très favorable aux Canadiens d'origine française, n'aimait pas les Français et avait adopté pour règle de conduite d'en admettre aucun dans la province sans une permission du gouvernement anglais.

Pourtant, quelques semaines après avoir signifié au duc de Larochevoucauld-Liancourt de sortir du Canada, lord Dorchester se trouva forcé par les circonstances d'admettre quatre Français au pays : le marquis de Barrail, M. de L'Épine, Georges Rolland et Louis Mascou.

Les pièces suivantes expliquent le séjour de ces Français à Québec :

Quebec 25th. July 1795.

My Lord,

An application has recently been made to me by le Duke de Liancourt, who is now in Upper Canada, for Permission to come into this Province ; but as I am more and more convinced of the Expediency of not admitting any French Emigrants, of whatever description, into Lower Canada without the special Permission of the Secretary of State, this Gentleman's Application has been refused.

About this time last year General Williamson permitted a M. le Baron du Roux, who had served as a Captain in an Emigrant Legion at St. Domingo, to come to Canada, and gave him a Passport and Letter of Recommendation to me, in Consequence of which I wrote to the general requesting that for the future no such persons might be sent here from the West Indies, and stating the Regulations I had made concerning them, which I hoped would have put a stop to these Visits.

But within these few days several other French Emigrants have arrived with Letters and Passports from Dominica ; Among whom is a M. le Marquis du Barail, who appears to have served with His Majesty's Troops against those of the Convention, and holds a Commission from Governor Hamilton dated a few days prior to his leaving Dominica.

The Emigrants who are now arrived plead great distress, and a subscription is opened for their relief, and as they think they are sufficiently known in England to procure Passports, I have consented to suspend the Regulation concerning them for four Months, that they may have time to apply for a regular Permission either to remain here or to go elsewhere.

The difficulty of discriminating among People of this description, and the Evident Impolicy of admitting them into this Province, will I hope induce Your Grace to give directions to His Majesty's Servants in the West Indies that no more Emigrants may be allowed to come from thence into Canada, where they must be a Burthen either to the Government, or to Individuals, and may

excite an Interest among certain Classes of the People,
pregnant with dangerous Effects.

I am with great respect and esteem

My Lord

Your Grace's

Most Obedient

Humble Servant

Dorchester (1)

His Grace

The Duke of Portland

* * *

List of aliens who arrived at Quebec in the schoo-
ner *Susan Craigie*, 10th July 1795.

Names	Where born and age	Remarks
M. le marquis de Barrail and two negro ser- vants	Paris, age 45	
Jean-Jacques F. de Lepine and a negro man, a mullato wo- man and her child	Falaise, in France, 56	Late Post Master Gene- ral at Guada- loupe
George Rolland	Dagen, in France, aged 20	Factor to an English Sugar House last six months in Do- minica
Lewis Mascou	Guadaloupe, aged 41	Merchant and planter, last from St. Christophers, St. Eustalia, and Martini- que, has a pass from

(1) Archives du Canada.

General Van-
ghan.

Marie-Louise Guadeloupe,
Beloue (veuve) aged 27. (1)

* * *

Roseau Dominica
May 3rd. 1795.

My Lord,

The Marquis du Barail who will I hope have the honor of presenting Your Lordship with this, will shew Your Lordship several Attestations of his Services and the rank he has held.

In the Island of Guadeloupe and Martinique he has been on Actual Service, And in this Island has for some Months Commanded A Corps of Emigrants.

A Spirit of insubordination having got among them the Marquis habituated to the rules of Military discipline has found it incompatible with his ideas of the Service to Continue longer at the head of people who had taken upon them to think for themselves.

He has turned his thoughts to Canada, where he hopes to enjoy that Tranquility he had been very long a stranger to.

Your Lordship's discernment will soon acquaint you with the Abilities and Character of this Nobleman, I shall therefore barely presume to recommend him to Your favor & protection as a person who has served for many years and has found Fortune hitherto unfavorable to his Views.

Permit me My Lord to present my respectful Compliments to Lady Dorchester, and to insure you of the inviolable Attachment I shall always retain with a grateful sense of all favors.

I have the honor to be with sincere regard,

My Lord,

Your faithfully devoted and Most
humble Servant,

Henry Hamilton
D.

Right Honorable
Lord Dorchester, etc.

(1) Archives du Canada.

By His Excellency Henry Hamilton esquire captain general and commander in chief in and over the said Island Chancellor vice admiral and ordinary of the same & & &.

Dominica,

His Majesty having been Gracious pleased by Letters Patent under the Great Seal of Great Britain to Authorize me to appoint all Officers Civil and Military within this His said Island, I reposing especial Trust and Confidence in Your Courage, Prudence and Loyalty, Do hereby Nominate, Constitute and appoint you Louis Philibert Gabriel Marquis du Barail, Commander of a Corps of Loyalists Emigrants from the West India Islands, lately subjected to the Dominion of the French Convention.

You are therefore Carefully and diligently to discharge the Duty of Commander of this Corps by exercising and well disciplining both the Inferior Officers and Soldiers, taking especial care that they be well armed and accoutred and you are to observe and follow such Directions as from time to time you shall receive from me or from the Commander in Chief for the time being, or from any other Your Superior Officers According to the Rules and Discipline of War.

Given under my hand and Seal at Arms this Twenty Second day of April One thousand seven hundred and ninety five and in the Thirty fifth year of His Majesty's Reign.

Henry Hamilton

D.

By His Excellency's Command
Jh. S. Walrond

* * *

Quebec 18th. October 1797.

My Lord,

I have the honor to inclose Your Grace a Copy of a Petition which has been presented to me by the Abbé Desjardins (one of the French Emigrant Clergy) in behalf of several Inhabitants of the Island of Martinique who solicit permission to remove into this Province,

under the idea that the Island will be restored to France at the Peace.

Having already submitted my Sentiments to Your Grace respecting a similar Application in behalf of the French Emigrant Clergy and also concerning the Admission of Frenchmen of any description into this Province, it is not necessary I should enter into a discussion of the Policy or unpolicy of complying with the present application as Your Grace will be much better able to decide thereon when it is more apparent what turn Affairs are likely to take at the conclusion of a Peace.

I have the honor to be
My Lord,
Your Graces
Most obedient and
most humble Servant,
His Grace the Duke of Robt. Prescott.
Portland.

* * *

A Son Excellence Robert Prescott, Gouverneur Général des Provinces du Canada &, commandant en chef des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale & a. &.

Plusieurs personnes notables de l'Isle de la Martinique craignant la reddition de cette Isle à la Paix, & ne pouvant se résoudre à passer sous la domination de la République Française, ont écrit au Soussigné, pour s'informer de lui si elles pourroient obtenir un refuge dans la Province du Canada.

Le Soussigné pour se mettre en état de répondre à leur question, prend la liberté de s'adresser à Votre Excellence. Il la supplie de lui faire savoir si les Emigrés de l'Isle de la Martinique désirant de passer en ce pays peuvent se flatter d'y obtenir de la part du Gouvernement azile & protection ; & s'il leur sera permis d'y faire des acquisitions pour s'y fixer.

Le Soussigné espère que Votre Excellence voudra bien lui notifier ses volontés par écrit. Il ne cesse d'a-

dresser des voeux au Ciel pour la prospérité de Votre Excellence.

Desjardins ptre.

Québec 16me. Fbre. 1797.

R. P. P. S. Les personnes mentionnées sont Le Cte. De Maupeou, Le Mis. de Villiers, Mr. Roux &a.

* * *

Notes sur les émigrés de la Guadeloupe

Le 11 juillet 1795, ont débarqué à Québec quatre Français venant de la Dominique, savoir :

Louis-Philibert-Gabriel, marquis du Barrail, âgé de 45 ans,

Jean-Jacques de L'Epine, âgé de 57 ans,

Georges Rolland, âgé de 20 ans,

Louis Mascou, âgé de 41 ans,

Mylord Dorchester fit d'abord difficulté de les recevoir, sur ce qu'ils étaient sans passeports du ministre.

Ces émigrés alléguèrent l'impossibilité où ils étaient, venant des Iles, d'avoir un passeport de Londres.

Son Excellence désira de les connaître plus à fond et il me chargea de recueillir quelques détails à leur sujet. Voici le précis de ceux que j'eus l'honneur de remettre à Son Excellence le 17 juillet 1795.

1o. Le marquis de Barrail est d'une famille distinguée. Il a passé sa vie au service. Devenu lieutenant-colonel du régiment de la Guadeloupe, il y fut envoyé en 1790 pour y commander.

Il apporte en témoignage de sa bonne conduite des lettres de M. Suffren, de M. de Bussy, de M. de Clugny, gouverneur de la Guadeloupe en 1791, de M. de Béhaquet, gouverneur général des Isles du Vent en 1792, du marquis de Bouillé en 1793.

Obligé de s'évader, lorsque les commissaires de la Convention eurent perverti la colonie, il passa à St-Christophe ; de là, à la tête de volontaires royalistes, il se rendit avec les troupes anglaises à la Martinique, attaquée par l'amiral Gardner.

Il servait à la Guadeloupe, lorsqu'elle fut reprise en 8bre 1794 par les Républicains. Echappé au massacre du camp de Berville, il se réfugia à la Dominique.

Il y fut chargé d'un commandement et admis à la confiance du lieutenant-gouverneur Bruce, lequel dans plusieurs lettres, le comble d'éloges, en particulier dans une lettre du 17 9bre 1794 où il lui mande qu'il a rendu compte de sa bonne conduite au général Gray et au duc de Portland.

Les Royalistes-Emigrants ayant été formés en corps, le marquis du Barrail les commanda. Sa commission, signée du gouverneur Hamilton, est du 22 avril 1795.

Des chagrins, causés par l'insubordination et les cabales d'une partie de ce corps, dégoutèrent M. du Barrail et le forcèrent en quelque sorte de résigner son emploi. Dès lors, se trouvant sans ressources dans un pays où les denrées sont fort chères, il crut devoir profiter du départ de la flotte pour aller chercher un asile soit en Angleterre soit dans quelque une des possessions anglaises, où il put vivre à meilleur compte. Il se fixa vers le Canada dont le gouverneur Hamilton lui avait vanté les avantages et il y est venu, muni des lettres les plus recommandatoires de la part de S. E. Mr. Hamilton.

Tous ces faits sont appuyés sur pièces justificatives.

Je présume que le Mis. du Barrail n'est pas tout à fait inconnu à Son Excellence. Mr du Barrail étant ici, a beaucoup parlé du général Prescott, de la gloire qu'il s'est acquise à la Martinique par ses talents militaires et par son désintéressement remarquable, etc.

2o Mr de L'Épine a exercé longtems à la Guadeloupe l'emploi de secrétaire du gouvernement, puis, en 8bre 1791, il reçut la commission de directeur général des postes.

Chassé de l'île, comme tous les Royalistes, par les armes républicaines, il s'est réfugié à la Dominique, d'où il est venu à Québec.

3o. M. Rolland a quitté la France pour cause de Royalisme en 1790. Reçu dans l'habitation du baron de Clairfontaine à la Guadeloupe, il y a porté les armes sous le commandant anglais. A la reprise de l'île, en 8bre 1794, il a passé avec les troupes anglaises à la Dominique, où il a continué le service, jusqu'à ce qu'il eut trouvé l'occasion de s'embarquer pour le Canada.

4o. M. Mascou né et propriétaire à la Guadeloupe, y a été persécuté pour cause de Royalisme. Il était sous les armes, à la prise de Fleur-d'Épée par les généraux Gray et Gervis. Ce n'est qu'à travers mille dangers qu'il s'est échappé de l'île où il a laissé son épouse et sa mère. Il a fui à St-Eustache. Les Patriotes s'en étant saisis, il se sauva à St-Christophe, de là à la Martinique, où il a reçu du général Vaughan un congé honorable.

Son Excellence le lord Dorchester permit à ces quatre malheureux royalistes de rester au Canada jusqu'à nouvel ordre.

Depuis, la Grande-Bretagne ayant envoyé des forces considérables aux Iles, on se flatta de la conquête de la Guadeloupe, et Son Excellence saisit cette occasion pour me dire qu'il était convenable que ces Mess. reprissent le chemin des îles, lorsqu'ils en trouveraient l'occasion favorable. Je leur notifiai avec douleur cet avertissement qui les consterna.

Mr. Mascou a pris des arrangements pour retourner à la Guadeloupe ou ailleurs.

Quant aux trois autres, deux raisons générales mettaient obstacle à leur départ pour les Iles. 1o. Comme ils n'y ont aucune propriété, rien ne les y appelle, tout les en éloigne. 2o. Ils sont sans argent, sans ressources pour un si long voyage.

Ils se sont épuisés pour venir en Canada et pour s'y arranger. Ils commencent à y avoir des amis, et à s'y procurer des moyens de subsistance. D'ailleurs, ils ne sont en aucune manière à charge au gouvernement, ils ne réclament de lui aucun secours, mais uniquement bienveillance et hospitalité. Il semble que tout sollicite pour eux cette faveur si peu coûteuse. Leur misère,

leur attachement aux bons principes leur servent de protection auprès du gouvernement.

Cependant, l'avis qui leur a été donné de sortir du pays, les tient en suspens ; ils n'osent faire leurs petits préparatifs économiques pour l'hiver prochain.

La générosité de Son Excellence le général Prescott m'inspire une telle confiance que j'ose me flatter qu'il prendra à l'égard de ces émigrés des dispositions favorables et qu'il daignera les souffrir dans la province, à titre de malheureux, de Royalistes et de sujets volontaires de S. M. B. à laquelle ils ont prêté le serment, et pour laquelle ils ont porté les armes.

Il y a une raison particulière en faveur de M. de L'Épine : ce sont ses infirmités. Elles sont telles que le Dr Nooth, qui lui donne ses soins, est prêt d'attester qu'elles réduisent M. de L'Épine à l'impuissance de se mettre en marche pour un long voyage.

L'abbé Desjardins, de son propre mouvement et sans en avoir été sollicité par les 4 intéressés, a cru devoir remettre à Mr. Ryland ce précis de leur situation. Il les recommande à son humanité, et il le prie de faire usage de ces notes pour exciter en leur faveur la bienveillance de Son Excellence le général Prescott.

27 juillet 1796. (1)

LA VEUVE DU PATRIOTE DE LORIMIER

Madame de Lorimier (Henriette Cadieux de Courville), ainsi que ses filles Léopoldine et Stéphanie, passa la dernière partie de sa vie à L'Assomption. Les Soeurs de la Providence la visitaient assidûment, se plaisant à l'entendre évoquer le souvenir de leur fondatrice et de son ardente charité. Elle avait 70 ans lorsqu'elle décéda, le 6 décembre 1891, à L'Assomption. Mlle Léopoldine mourut le 12 mars 1898, âgée de 65 ans. Demeurée seule, Mlle Stéphanie se retira à l'Hospice de la Providence ; elle y décéda le 5 mars 1904, à l'âge de 66 ans. Mme de Lorimier et ses filles furent inhumées à L'Assomption (*L'Institut de la Providence*, p. 157).

(1) Archives de la province de Québec.

OU A ETE FONDE LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE EN 1834 ?

Notre société nationale, on l'a répété maintes fois, fut fondée le soir du 24 juin 1834, au cours d'un banquet dont la *Minerve* d'alors parle en termes copieux. Citons un extrait de ce rapport presque centenaire :

La plus grande gaieté régna pendant la soirée. Le "dîner, préparé par M. Jehlen, était splendide. Les tables étaient placés dans le jardin de M. McDonnell, avocat, qui avait eu la politesse de l'offrir pour cette fête champêtre. Les lumières suspendues aux arbres, la musique et l'odeur embaumée que répandaient les fleurs, la beauté du site, tout tendait à ajouter aux "charmes du spectacle..."

Mais ce jardin coquet, admiré par nos pères et chargé de souvenirs patriotiques, où pouvait-il être, se sont demandés des curieux ? Même une fois, un notaire me déclara : "Si jamais vous trouviez l'endroit où la S. S. J. B. a été fondée, je m'engagerais à y faire poser une jolie plaque commémorative."

Ce bel enthousiasme m'a déterminé à entreprendre une tâche ardue quoique intéressante.

* * *

On a remarqué, que la *Minerve* de 1834 se contentait de donner le nom de famille et la profession du courtois citoyen qui accueillit les fondateurs de notre Société. Sur la localité où se trouvait sa demeure, aucune indication ; cela était inutile, tout le monde connaissait l'immeuble. Mais avec le recul des ans, on jugea qu'il fallait préciser, et dans *l'Historique de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, publié au début du minuscule petit livre qui s'intitule *Souvenir du 24 juin 1874*, l'auteur, qui devait avoir rencontré plusieurs des survivants de l'inoubliable fête initiale (1)

(1) Lors de la célébration des noces d'or de la Société en 1884, on s'occupa de rechercher les survivants du banquet de 1834. Il y en avait encore neuf et M. P.-P. Charette les nomme dans son ouvrage : *Les Noces d'or*. Evidemment en 1874, ils devaient être encore plus nombreux. Voici les noms des fondateurs qui vivaient en 1884 : Hon juge Sicotte, de Saint-Hyacinthe ; Hon. J.-L. Beaudry, C. L. et maire de Montréal ; Hon. Henry Starnes, C. L. ; R. P. Trudeau, O. M. I. ; Thomas Brown ; Dr E.-P. Picault ; G.-B. de Boucherville et Hardouin Llonnais.

écrivit : "Le premier banquet fut tenu dans le jardin de *M. John McDonnell, rue Saint-Antoine...*"

* * *

Il fallait donc rechercher un *John McDonnell, avocat, en 1834, et propriétaire ou locataire d'un jardin rue Saint-Antoine* (1).

Après avoir compulsé les archives du Barreau, les actes de l'état civil, les minutes de notaires, les plans d'arpentage et les procédures judiciaires conservés dans la riche collection des archives du palais de justice de Montréal, je crois avoir tout ce qu'il faut pour situer le coin de Montréal où s'est accompli un des événements qui comptent dans les annales franco-canadiennes. Et je vais essayer de le démontrer tout en ne prenant que la substance des notes volumineuses qu'il a fallu rassembler pour arriver à bonne fin.

* * *

Le 20 juin 1791, en l'église Notre-Dame de Montréal. Eneas-Joannes CcDonnell (2), lieutenant réformé du 71ème régiment d'Inverness (Ecosse), épousait Marie-Ange, fille de l'honorable Picotté de Belestre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel et membre du Conseil législatif.

De ce mariage naquirent trois enfants, mais lorsque le lieutenant McDonnell mourut en 1812, il ne lui survivait que Marguerite-Cécile, âgé de 17 ans et François-Marie-John, âgé de 12 ans (3). Celui-ci fut admis au barreau le 3 août 1821, sous le prénom de John, qu'il conserva par la suite.

(1) Fâcheusement les premières fouilles ont été vaines, car je fus égaré par une assertion qui avait cours, il y a quelques années, à savoir que la propriété McDonnell se trouvait aux environs de la rue Sainte-Geneviève et de la rue Latour. Sur cette donnée, je constatai qu'en 1816 un Duncan Cameron McDonnell, capitaine de bateau à vapeur, épousa Henriette Hugué-Latour, laquelle posséda un emplacement rue Latour. Ce McDonnell, ami de l'avocat Charles-Bernard Pasteur et de l'historien Michel Bibaud, décéda en 1824, âgé de 36 ans. A sa mort il laissa trois filles et un fils, qui n'avait que treize ans en 1834.

(2) Les prénoms du lieutenant McDonnell subissent suivant les actes des transformations bizarres : ici l'on voit Eneas, ailleurs Ignace et le plus souvent Angus.

(3) Cet enfant à son baptême (1799) recut les prénoms de F.-M.-Joseph ; dans l'acte de tutelle de 1812, il est appelé John.

Dame veuve McDonnell (née Belestre) s'éteignit le 1er mai 1826. Un mois auparavant, elle avait dicté son testament au notaire Doucet. Par cet acte elle lèguait l'usufruit d'un immeuble au faubourg Saint-Antoine, moitié à sa fille et moitié à son fils, et elle en substituait la propriété à leurs enfants.

L'immeuble décrit a pour bornes au sud, la rue Saint-Antoine ; à l'est, la propriété de John Donegani ; au nord, une rue (Saint-Janvier) et, à l'est, "la rue Saint-François de Sales qui conduit à la grande rue du Faubourg Saint-Antoine. Presqu'au milieu de l'emplacement est une maison qu'habite la testatrice et qui sera dans la moitié attribuée à son fils John.

* * *

A cette époque, l'on apercevait nettement ce contrefort du mont Royal que surmonte aujourd'hui la rue Dorchester et dont le profil se prolonge depuis la rue Bleury jusqu'aux confins de Notre-Dame de Grâce.

Non loin, dans la campagne, sur le versant de ce contrefort, toute une suite de villas s'étagaient à diverses hauteurs. Protégés contre les rafales de l'ouest ou du nord, ces cottages s'entouraient de jardins "souriant au soleil" et qui produisaient des pommes extraordinaires comme la Fameuse, la Saint-Laurent, la Grise et autres.

C'est dans ce cadre pittoresque que se dessinait la propriété de Belestre-McDonnell, laquelle avait environ un arpent et demi de largeur par trois arpents de profondeur. De cet endroit, on avait vue sur les faubourgs qui surgissaient autour du carré Chaboillez, aux environs du collège de Montréal (maintenant place du marché à foin) et dans le Griffintown.

* * *

L'avocat McDonnell avait son bureau, rue Saint-Vincent, à quelques pas de l'atelier où s'imprimait la *Minerve*. Voisin et ami de Ludger Duvernay, il fut mis au courant du projet de fondation d'une société nationale, et de bon cœur, il offrit son superbe emplacement pour le banquet qui allait réunir les notabilités ca-

nadiennes-françaises, ainsi qu'un groupe d'intellectuels irlandais, écossais et américains.

L'année suivante, l'hôte de la Société Saint-Jean-Baptiste que l'on appelait fréquemment de Belestre-McDonnell ou McDonnell-de Belestre, épousa une demoiselle Elizabeth Pickell, soeur de l'avocat John Pickell, qui fut député de Sorel.

Ensuite, se produisent les prodromes de l'insurrection qui éclate en 1837. John McDonnell, chez qui se réunissaient les rebelles, est arrêté et subit un procès en 1839 (1). Relâché après quelques mois de détention, il est présent au baptême de son quatrième enfant, le 27 février 1841. Par ailleurs, l'on sait, au moyen de *Directory* de Montréal que de 1843 à 1847 il habite encore sa maison du faubourg Saint-Antoine.

Après cette date, il part demeurer à Saint-Anicet (2), et il y avait son domicile, lorsqu'à l'été de 1851, il fut dans la pénible obligation de demander au tribunal de Montréal d'interdire sa soeur aînée Marguerite-Cécile, atteinte d'aliénation mentale. Pour la protection des biens de la malade, il demandait la nomination d'un curateur. L'interdiction fut prononcée le 28 août, et John McDonnell devint l'administrateur de la succession. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1866.

* * *

Au moment où le Canada s'apprête à adopter le régime fédératif, Montréal a grandi considérablement ; les faubourgs débordent ; les maisons s'échelonnent dans toutes les directions le long des routes carrossables. Des usines se construisent chaque côté du chemin de fer du Grand-Tronc, en opération depuis 1847, et qui traverse les anciens fiefs Saint-Joseph et Saint-Augustin. Sans tarder les grands propriétaires terriens ont divisé

(1) L.-O. David, *Les Patriotes de 1837-38*.—E.-Z. Massicotte, *Faits curieux de l'histoire de Montréal*, chapitre des sociétés politiques secrètes, canadiennes-françaises : les Chasseurs—J.-G. Barthe, *Souvenirs d'un demi-siècle*, pp. 271, 379.

(2) John McDonnell cessa de figurer au tableau du barreau en 1850. Durant son séjour à Montréal, il avait fait baptiser six enfants à Notre-Dame : Georgianna-Elisabeth-Alexina en 1836 ; Stewart-Angus-Sandhaig, en 1837 ; John-François en 1839 ; Jean-François Picotté de Belestre en 1841 ; Guillaume-Théophile-Benjamin en 1843 et Marie-Louise en Higginson, en 1845.

leurs fermes en emplacements pour satisfaire les flots de la population que la métropole attire. Voulant profiter du *boom*, le sieur McDonnell songea à disposer de l'héritage maternel avantageusement, et le 24 avril 1866, l'arpenteur J. V. Regnaud lui remet le plan d'une subdivision de la propriété Belestre-McDonnell en vingt-quatre lots. Ce plan que nous possédons, laisse voir que le terrain formait un quadrilatère ayant 159 pieds rue Saint-Antoine, 504 rue Saint-François de Sales, 159 rue Saint-Janvier et 408 à l'ouest.

Le 3 mai 1866, le shérif Tancrede Bouthillier était nommé tuteur à la substitution créée par feu dame McDonnell, et il obtenait l'autorisation de vendre l'emplacement substitué. Les lots trouvèrent preneurs assez rapidement entre le 16 novembre 1866 et le 18 janvier 1867 (1). Par la suite ces lots changèrent de maîtres plusieurs fois et toutes les rues qui bordaient ou qui traversaient le terrain, sauf une, furent rebaptisées. La petite rue tracée au centre de l'emplacement devait s'appeler Belestre, elle devint la rue Donegani, du nom du propriétaire voisin; au nord, la rue Saint-Janvier prit le nom d'Osborne et la rue Saint-François de Sales se transforma en Windsor.

Lorsque vers 1887, le C. P. R. décida d'accrocher son terminus de l'ouest au flanc du coteau Saint-Antoine, ses ingénieurs firent choix, pour ériger la gare terminale, de l'ancienne propriété McDonnell, près du Square Dominion. La partie nord de l'emplacement, seule, fut d'abord acquise; plus tard (1910) quand la Compagnie voulut doubler l'étendue de son édifice elle engloba également la partie sud, en sorte que de nos jours la gare Windsor occupe tout le terrain que Marie-Anne Picotté de Belestre légua à ses descendants.

Ajoutons maintenant une série de questions :

Le site cher aux patriotes étant retrouvé, y posera-t-on une plaque pour rappeler aux passants la page

(1) John McDonnell mourut la même année et il fut inhumé à Saint-Anicet le 13 décembre, 1867, trois jours après son décès. Son acte de sépulture, que nous devons à l'obligeance de M. le protonotaire S.-A. Brodeur, est signé par Stuart McDonnell, fils du défunt, Antoine Marion, marchand, P. Adhémar et l'abbé R. Rochette.

d'histoire qui fut vécue en cet endroit, il y a quatre-vingt-douze ans ?

Est-ce que le notaire dont je parlais au début, et qui n'est autre que M. Victor Morin, ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste, est prêt à exécuter son engagement ?

Enfin est-ce que les autorités du C. P. R. le permettront ?

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DE LOUIS XIV AU GOUVERNEUR
D'AILLEBOUST (22 DÉCEMBRE 1649)

Monsr d'Hailleboust.

Le nommé Menoil qui s'est acquis grande cognoissance dans la chirurgie par plusieurs cures, qui ont fait cognoistre son talent et son experience desirant assister de ses soins et de sa capacité ceux qui habitent les contrées les plus esloignées, je luy ay par la consideration de ce qu'il a de si bons et charitables sentimens fait expediés des lettres de mon chirurgien ordre pour servir en cette qualité a Quebeck, dans toutes les habitations de la nouvelle France, pais de Canada, et generally dans toutes les terres et seigneuries de mon obeissance dans l'Amerique, tant sur mer que sur terre. Pourquoy je vous escriis la presente par l'avis de la reyne regente Madame ma mere pour vous dire que vous avés a recevoir ledt Menoil, a favoriser son établissement, et à tenir la main à ce qu'il jouisse et face les fonctions de lade charge de Chirurgien ordre pleinement et paisiblement conformement a ses provisions. A quoy m'assurant que vous satisferez puisque c'est mon jntention je prie Dieu qu'il vous ayt Monsr d'hailleboust en sa ste garde escrit à Paris le XXIIe. jour de decembre 1649.

Louis

(signature indéchiffrable)

A Monsr dhailleboust
Gouverneur de la nouvelle france
22 Xbre 1649. (1)

(1) Université de Montréal, Fonds Baby.

BENJAMIN SULTE

Benjamin Sulte, poète, journaliste, chroniqueur, critique, conférencier et surtout historien, est mort âgé de 82 ans, le 6 août 1923.

Fils de Benjamin Sulte, navigateur faisant le service entre Québec et Halifax, et de Marie-Antoinette Lefebvre, il naquit aux Trois-Rivières le 17 septembre 1841. Il était l'arrière petit-fils de Jean Sulte dit Vadeboncoeur, né à Lille, France, en 1740, venu au Canada en 1758, comme soldat dans l'un des régiments de Montcalm. Établi aux Trois-Rivières, il y épousa, le 31 août 1761, Marie Trudel.

Benjamin Sulte n'avait que six ans lorsque son père perdit la vie dans un naufrage, le 15 novembre 1847, à la Rivière-aux-Renards, sur la côte de Gaspé, laissant sa famille sans ressources. Le jeune Benjamin dut quitter l'école à l'âge de dix ans. Il s'engagea comme commissionnaire chez une tante qui tenait un magasin de nouveautés. L'année suivante, il devenait commis dans un autre établissement. Un peu plus tard, on le retrouve assistant teneur de livres, puis payeur sur un bateau à vapeur naviguant entre Montréal et Trois-Rivières. Quittant ce dernier poste, il ouvrit un magasin de confections sur la ligne du chemin de fer en construction d'Arthabaska à Doucet's Landing. Peu après, il entra chez G. A. Gouin et Cie, comme comptable.

Nous étions en 1864. M. Sulte n'était déjà plus le premier venu. Il avait profité de ses soirées pour étudier. Très intelligent et doué d'une heureuse mémoire, il avait fait des progrès rapides. Il se mit à écrire des chansons, et, dès 1860, il était connu aux Trois-Rivières.

"Il commença à écrire, dit l'honorable M. David, (1) comme l'oiseau à chanter, sans l'avoir appris, par intuition, sans efforts, naturellement..."

"En avril 1862, continue le même auteur, la *Sentinelle* des Trois-Rivières publiait sa première prose signée,

(1) "Souvenirs et biographies", par L.-O. David, cité par Gérard Malchelosse dans "Benjamin Sulte et son oeuvre." M. David, ancien journaliste, est sénateur depuis de longues années.

un récit humoristique ayant pour titre "La Chasse à l'ours". C'est alors qu'il connut le bonheur de se lire, pour la première fois, imprimé dans un journal ; bonheur inoubliable comme un premier amour."

En 1863, "l'*Echo du Cabinet de Lecture paroissial*", revue littéraire paraissant à Montréal, lui ouvrait ses colonnes et publiait une poésie intitulée : "Les Cano-tiers du Saint-Laurent." L'accueil sympathique qui fut fait à cette poésie encouragea l'auteur à cultiver ce genre, et le jeune écrivain fit bientôt paraître plusieurs autres chansons qui eurent du succès. L'honorable M. Chauveau, ministre de l'Instruction publique de la province de Québec, salua avec faveur les prémices du jeune poète et tous nos écrivains d'alors rendirent hommage à ce talent naissant, dit encore M. David, et l'encouragèrent à persévérer.

Tels furent les humbles débuts de Benjamin Sulte.

Le cadre de cet article ne nous permet pas de suivre pas à pas la marche ascendante du jeune écrivain. Nous passerons donc rapidement en revue sa longue et utile carrière.

L'affaire du "Trent", qui faillit déclencher la guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, en 1863, appela M. Sulte sous les drapeaux ; il s'enrôla dans une compagnie d'infanterie levée aux Trois-Rivières. Caporal l'année suivante, il était promu sergent en 1865, et il partait aussitôt pour la frontière du Niagara que les Fénéniens menaçaient. Il rentra aux Trois-Rivières en septembre de cette année. Déjà il lançait dans la presse des quantités d'articles de tous genres. M. Sulte se rendit à Québec avec le dessein d'entrer à l'école militaire. Ayant subi son examen quelques jours plus tard devant le commandant des forces anglaises au Canada, lord Alexander Russell, qui fut charmé de sa crânerie comme de son savoir militaire, M. Sulte obtint d'emblée son brevet de capitaine dans la milice volontaire.

En février 1866, il était de nouveau appelé en service actif. Il passa trois mois sur la frontière bas-canadienne. Libéré au mois de juillet suivant, M. Sulte se rendit à Ottawa où on lui confia la rédaction du *Canada*.

Il entra l'année suivante à l'emploi du gouvernement en qualité de traducteur à la Chambre des Communes, et y rest jusqu'en 1870 quand sir Georges-Etienne Cartier, ministre de la Milice, le nomma chef de division dans son ministère. M. Sulte y demeura jusqu'en 1903, puis il prit sa retraite.

Benjamin Sulte a plus fait de son temps pour répandre la connaissance de l'histoire du Canada et pour la faire aimer que qui que ce soit. Il y a déjà dix ans que M. Gérard Malchelosse nous donnait "Benjamin Sulte et son oeuvre : Cinquante-six ans de vie littéraire" (1). Quelques jours avant sa mort, des revues publiaient encore des articles de M. Sulte, et il lui en restait plusieurs centaines en manuscrit. L'oeuvre de Benjamin Sulte est peut-être la plus considérable qui soit au Canada, et peu de pays pourraient montrer un auteur aussi prolifique. La seule liste de ses livres, brochures, articles de revues et de journaux remplirait une livraison du *Bulletin*.

M. Sulte a abordé tous les genres et il a réussi dans tous. Je n'en donnerai qu'une preuve. La livraison de décembre 1886, de la *Revue Canadienne*, fut uniquement remplie d'articles de Benjamin Sulte. C'était à l'occasion de son centième article dans cette revue fondée en 1864. Voici le sommaire de cette livraison ; il donnera une idée de la versatilité de l'auteur.

Le Plaisir de vivre. Poésie,
Causerie littéraire :
Souvenirs de la Revue Canadienne,
Nos éditeurs,
Les vieux livres,
Une bibliothèque,
Les livres,
Les emprunteurs de livres,
Versification.
La Société Royale.
Le Torticolis. Nouvelle.
Notre force d'expansion.
L'Enseignement du français :

(1) Montréal, 1916.

Restons ce que nous sommes,
Pourquoi des écoles françaises,
Dictionnaire canadien.

Soit, en tout, soixante et quatre pages de cinq cents mots chacune et son dernier article n'était pas fini ! Il déborda dans la livraison de janvier suivant !

Les amis de M. Sulte lui offrirent à l'occasion de ce "Centenaire" un superbe banquet dont le menu, il va sans dire, était revêtu de couleurs littéraires (1).

Benjamin Sulte était, sans contredit, l'auteur le plus connu du pays. Comme conférencier, ou plutôt, comme causeur, il n'avait pas d'égal. Esprit prime-sautier, il saisissait un fait, un geste, et sans presque pas de préparation, il était toujours prêt à donner une causerie sur un sujet quelconque. Combien de fois, n'a-t-il pas été invité à la dernière minute à remplacer un conférencier absent, et il s'en est toujours tiré avec bonheur.

Benjamin Sulte nous a laissé en quelques mots, dans un des articles mentionnés ci-dessus, le secret de son oeuvre immense. "Il ne s'agit tout simplement, disait-il, que de profiter de tous les petits moments."

L'on nous permettra de reproduire ici le commencement de sa "Causerie littéraire" cueillie dans la livraison de la *Revue Canadienne* citée plus haut. Elle peint l'homme tout entier :

"Aujourd'hui, je livre au *Travailleur* de Worcester, mon cinquantième article écrit pour cet organe des Canadiens-français aux États-Unis; j'apporte à la *Revue Canadienne* mon centième article; j'adresse à la *Minerve* ma deux-centième, et au *Canada*, d'Ottawa, ma trois-centième communication.

"Ces petits travaux, qui s'élèvent au nombre de six-cent-cinquante, représentent juste la moitié de toute ma production, car, depuis vingt-cinq ans, je n'ai jamais laissé passer une semaine sans écrire ou un article en prose, ou une pièce de vers. Calculons : cinquante-deux semaines, multipliées par vingt-cinq donnent treize cents.

(1) Gérard Malchelosse, op. cit.

“C'est là tout ce que j'ai écrit. Plus des trois-quarts de ces articles ont finalement revêtu la forme du livre, sans causer aucun labeur additionnel.

“Si vous voulez d'autres chiffres, je dirai que la somme totale de mes articles renferme un million cinq cent mille mots, ou cent-cinquante mots par jour. En termes d'imprimerie un tiers de page.

“Comme oeuvre d'amateur, j'ai fait assez pour justifier l'accusation de remplir trop de gazettes, mais je défie qui que ce soit de prouver que j'aie adressé un seul article à un journal ou à une revue sans en avoir été prié.

“Ne faisant pas métier d'écrire, je ne prends la plume que pour me distraire, et je ne traite que des sujets d'affection.

“J'ai eu parfois vingt articles terminés au fond d'un tiroir, sans les offrir à personne. Ceux qui, dans ces occasions, me demandaient pourquoi je ne publiais pas, étaient invités à prendre dans le tiroir. Cette manière me convient et je la conserve.

“Résultat pratique : je n'ai pas gagné d'argent, mais je me suis amusé, et j'en suis encore à ressentir de la fatigue. Loin d'accomplir une corvée, je me délecte dans ces travaux.

“Les journalistes m'ont bien accueilli, si j'en juge par les lettres que j'ai reçues d'eux. Ils me regardent comme un peu affilié à leur congrégation et j'ai remarqué avec beaucoup de plaisir que ma simple qualité d'amateur, ou d'écrivain d'occasion, m'a valu les bons procédés de presque toute la presse.

“La seule obligation que j'aie contractée est celle d'être ponctuel à mon bureau, parce que j'y gagne ma vie.

“Mes soirées appartiennent à ceux qui veulent les partager. Quand je suis seul, je lis ou j'écris.

“Voilà pour répondre à plus de cent lettres que j'ai reçues à différentes époques et qui toutes me prêtent un rôle ou des occupations absolument autres que la réalité.

“Amateur je suis et rien de plus. Ni les éditeurs de revues ou de livres ou de journaux ne m’ont enrégimenté.

“Bien des fois j’ai eu à me défendre des obsessions de gens qui croyaient naïvement m’être utiles et me faire honneur en me chargeant de plaider leur cause dans les journaux ou de mettre au jour leurs propres idées.

“C’est la première fois que je parle de moi. Ma vie est si peu accidentée que je n’aurais plus rien à dire si je voulais continuer sur ce sujet.”

Benjamin Sulte a aussi fait plus que quiconque pour extirper de l’histoire du Canada les fables et les légendes qui l’encombrent et la défigureraient, et pour rétablir la vérité historique ; mais l’erreur a la vie chevillée dans le corps. Le lierre qui s’agrippe au chêne n’est pas plus tenace. C’est pour lui une question de vie ou de mort. Sans cet appui, le lierre ne saurait vivre, car il ne pourrait obtenir la lumière et la chaleur qui lui sont nécessaires. Le lierre n’est qu’un parasite ; ainsi en est-il de la fable et de la légende en histoire. Elles ne valent rien par elles-mêmes ; accrochées au flanc de l’Histoire, elles semblent acquérir quelque valeur, mais cette valeur n’est que factice et elle est parfois dangereuse.

Peu de nos écrivains ont autant que M. Sulte, étudié l’histoire, la “petite histoire” surtout. Et que de précieuses trouvailles il a faites. C’est presque incroyable. Aujourd’hui que les Archives Canadiennes, fédérales, québécoises, ontariennes et autres, ont accumulé des millions de documents, il est relativement facile d’écrire l’histoire du Canada et celle des Canadiens, mais il n’en n’était pas ainsi il y a quarante ans, et encore moins, il y a soixante ans. M. Sulte, disons-nous, a tout particulièrement brillé dans la petite histoire, l’histoire de paroisses, de villages, d’individus peu ou point connus, mais qui méritaient de l’être. Cette petite histoire, c’est lui qui l’a, pour ainsi dire créée, c’est lui qui l’a mise à la mode. Et depuis, nous avons eu des quantités de ces petites histoires ; toutes contribuent à la grande histoire du pays. En dehors des faits et gestes des gouver-

nants, des hommes politiques, des guerriers fameux et autres illustrations, il y a peut-être plus en Amérique qu'en Europe, l'histoire du peuple, et celle-ci n'est encore que fort imparfaitement connue. Ce n'est que lorsque l'on sera parvenu à recueillir les faits et gestes de tous, ou d'à peu près tous "nos gens" que l'on pourra véritablement et avec certitude écrire une histoire définitive du Canada. Et lorsque l'on sera rendu à ce point, Benjamin Sulte demeurera comme le père de la petite histoire, il aura été l'un des plus fervents en même temps que l'un des plus prolifiques ouvriers qui auront rendu possible cette histoire définitive du pays.

M. Sulte était, à sa mort, le seul survivant des membres fondateurs de la Société Royale du Canada, et docteur en droit de l'Université de Toronto.

M. Sulte fut président de la section française de la Société Royale en 1885, et président général de la Société, en 1904.

Il avait épousé le 3 mai 1871, mademoiselle Augustine, fille d'Étienne Parent, ancien journaliste, alors sous-secrétaire d'État du Canada. Ils eurent deux enfants morts au berceau. Madame Sulte a précédé de quelques années son mari dans la tombe.

Quelques appréciations d'auteurs canadiens qui ont bien connu Benjamin Sulte sont de mise ici. Nous les prenons au hasard dans le grand nombre que contient l'ouvrage de M. Malchelosse.

"On pourrait, disait l'honorable M. David, vraiment et justement le classer parmi les découvreurs des Trois-Rivières, car sans lui, cette archaïque petite ville serait à demi connue. Il en a été le chantre, l'historien et même le peintre ; il en a remué toutes les pierres, en a analysé toutes les poussières et déchiffré tous les vieux papiers et grimoires afin de faire connaître son origine et son histoire."

Les "Laurentiennes", écrivait M. E.-Z. Massicotte, "bien qu'étant l'oeuvre d'un jeune, renferment plus d'une pièce que nos meilleurs écrivains n'auraient pas eu honte de signer."

“Sulte chante, dit l'honorable sir Adolphe-Basile Kouthier, le Canada et ses beautés, ses droits et ses devoirs, ses douleurs et ses espérances. Il évoque le passé et en célèbre toutes les gloires ; il rappelle le présent et en traduit les leçons ; il s'élançe vers l'avenir et flatte nos rêves d'or.”

Voici ce qu'en disait l'abbé Henri-Raymond Casgrain :

“Si nous voulions mettre le nom de Sulte à côté de quelques grands noms, sans crainte de l'écraser, nous emploierions cette comparaison : la poésie de l'auteur des “Laurentiennes” c'est le ruisseau qui gazouille à travers un rayon de soleil et non le large torrent qui bondit et déchire les flancs de la montagne. Ce n'est pas l'ouragan qui passe en tordant comme des fétus les grands arbres de la forêt, en leur arrachant des gémissements de démon. C'est la brise du printemps, tiède et parfumée qui fait chanter le feuillage naissant.”

A la lecture du “Tombeau du Marin” et de la “Chanson de l'Exilé”, Blain de St-Aubin s'est écrié : Anch'io son pittore ! Ce garçon-là est décidément poète ou les mots n'ont plus de sens.”

Citons maintenant un passage du rapport de M. Rameau, au congrès bibliographique de Paris.

“M. Sulte, disait-il poursuit une grande tâche, l'Histoire des Canadiens-français. Ce n'est point sans dessein que je rapproche ce livre de l'Histoire du Canada par Garneau, car l'un et l'autre ont leur raison d'être et se complètent ; les nuances que présentent les deux titres suffiraient pour indiquer la différence du caractère de chaque oeuvre. L'une philosophique, se tenant dans les sphères élevées d'où l'on embrasse les faits généraux, les grandes scènes, les négociations diplomatiques des peuples entre eux, et leurs combats, c'est l'histoire du Canada de Garneau. L'autre, analyste et fouilleuse, au lieu de s'appliquer à la philosophie des événements, à l'histoire des princes et des gouvernements, se propose avant tout de faire l'histoire des gouvernés, non pas que j'aie le mauvais goût d'opposer une histoire démocratique à une histoire monarchique mais j'entends

vous dire que M. Sulte considère les groupes locaux, la famille comme la base élémentaire, la molécule de l'histoire, système original par lequel on étudie les sociétés humaines, comme le font les chimistes pour les métaux, en observant la forme des cristaux atomiques qui les composent. C'est ainsi qu'après avoir acquis une connaissance intime de la famille et de la vie sociale, on reconstruit avec science et patience les grandes séries historiques, les grands phénomènes sociaux et les nations qui ne sont que l'agglomération des familles superposées par le cours des âges. C'est ainsi qu'a été conçue l'Histoire des Canadiens-français.

M. Massicotte corrobore cette opinion : "Il ne prend pas les vues d'ensemble, il ne fait pas de synthèse, il dissèque, il analyse. Pas le moindre fait ne lui échappe. C'est un procédé qui demande énormément de travail et qui ne peut plaire qu'aux érudits. Aussi, les Histoires de M. Sulte sont des mines où les écrivains futurs puiseront à pleines mains. M. Sulte a d'ailleurs défini sa manière. L'histoire d'un peuple c'est comme l'histoire d'un individu : vers tel temps, il faisait telle chose. Et c'est tout ce qu'il importe de savoir.

"Il n'appartient pas non plus à la classe d'écrivains qui s'emploient à extraire la philosophie de l'histoire, à guider nos jugements sur les hommes et les choses. Non, de ces deux genres, il conclut avec Macaulay que, l'un peut se comparer à une carte géographique, l'autre à un paysage. Sulte prend un moyen terme. il raconte tous les faits, et explique, comme dans une causerie ce qu'il en pense dans son franc parler, sans restriction. Si cela lui attire des haines, il s'en moque, les faits sont là... Alors il vous dira : "Je n'écris pas de l'histoire, je publie des notes."

Comme dernier mot, citons ce qu'écrivait l'honorable Hector Fabre, dans le *Paris-Canada* du 15 février 1899.

"Érudit, historien, poète, chroniqueur, conférencier, M. Sulte est sans aucun doute le plus alerte et le plus verveux des écrivains canadiens. Il a cette qualité

“prime-sautière que rien ne supplée : l’entrain. Il est
“prêt, toujours et sur tout sujet. Demandez-lui un livre
“d’histoire : vous l’aurez dans le peu de temps qu’il lui
“faut pour l’écrire. Sollicitez de lui une chronique :
“avant que vous n’ayiez quitté son cabinet, elle sera fai-
“te. Enfin, avez-vous l’imagination poétique, et sont-ce
“vraiment des vers qui, seuls, peuvent apaiser la flamme
“qui vous dévore, les voilà qui s’élancent de sa lyre.

“C’est un brillant et infatigable improvisateur en
“matières graves comme en choses légères, ainsi que feu
“Méry. Notre ami Provencher disait de Sulte : “N’y
“touchez pas, il est chargé.” Méry avait moins de mé-
“rite étant de Marseille, et les neiges du Canada n’é-
“taient pas tombées en larges flocons sur son berceau.

“Si, parmi tant de dons prodigués à cette heureuse
“nature, j’avais à faire un choix, ce n’est point à l’histo-
“rien, si fécond qu’il soit en aperçus, si ingénieuses que
“soient ses recherches et si variée son érudition, ni mê-
“me au poète, qu’iraient mes préférences ; ce serait au
“conférencier. Il est impossible de mettre plus d’aisan-
“ce, de grâce, de légèreté, d’allure dans l’improvisation,
“de lui donner davantage l’apparence d’une chose im-
“provisée, de lui mieux conserver ses qualités et son vol
“capricieux.

“J’ai gardé une impression bien vive des débuts de
“M. Sulte comme improvisateur. Nous étions là une
“quarantaine de journalistes, ennemis de vains discours
“et redoutant de voir se glisser dans nos agapes la re-
“doutable harangue partant des lèvres du discoureur at-
“titré qui se montre surpris qu’on lui donne la parole
“après laquelle il soupirait tout bas. Mais Sulte se leva
“avec un air modeste, avec une si sincère appréhension
“de ce que nous allions penser de ce qu’il allait dire,
“qu’aussitôt nous fûmes désarmés. A peine avait-il com-
“mencé son discours que nous ne craignons plus que
“de le voir trop tôt finir.”

“Depuis lors, il a pris de l’assurance sans perdre de
“sa verve, et il parle toujours avec la même fraîcheur de
“jeunesse et la même bonhomie cordiale. Il cause, et il
“semble que tous ses auditeurs sont comme des interlo-

“cuteurs avec qui il échange d'agréables propos. On n'est pas loin de se figurer qu'il parle un peu plus que les autres en ce moment, voilà tout, et chacun de ceux qui l'entourent lui a fourni l'occasion de brillantes ripostes, de saillies intarissables. La tribune ainsi entendue devient un salon où le conférencier occupe uniquement, devant la cheminée, la place de celui qui cause le mieux.”

Disons en terminant que M. Malchelosse a entrepris en 1918, de nous donner l'oeuvre historique complète de M. Sulte. Déjà, treize volumes ont vu le jour. Le dévoué compilateur calcule qu'il faudra une centaine de volumes pour parfaire sa tâche patriotique. Souhaitons-lui tout le succès possible.

FRANCIS-J. AUDET

UN ORFÈVRE CANADIEN A PARIS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

La lettre suivante fut écrite par le ministre de la marine à M. d'Argenson, le 13 mai 1713 :

“Je vous envoie un placet qui m'a été présenté par le nommé Jacques Pagé Carcy, natif de Canada, qui demande la permission de s'établir à Paris et d'y exercer le métier d'orfèvre. Vous verrez par l'extrait de l'édit d'établissement de la Compagnie des Indes Occidentales du mois de may 1664 que Sa Maté. veut que les artisans qui ont exercé leurs art et métiers dans l'Amérique pendant dix années soient réputés maîtres en chef d'oeuvres dans toutes les villes du Royaume, il se trouve dans ce cas, suivant les certificats qu'il rapporte et qui sont joints à son placet. Ainsy, je vous prie de vouloir bien le faire jouir de la grâce que le Roy luy accorde par cet édit, ce sera un moyen de peupler les colonies d'ouvriers que de faire jouir ceux qui y ont travaillé du privilège qui leur en est accordé.”

Je serais curieux de savoir ce que devint ce Pagé-Carcy à Paris.

X. X. X.

COMBATS ET BATAILLES REMPORTES PAR DES
FRANCAIS OU DES CANADIENS-FRANCAIS
DANS L'AMERIQUE DU NORD

Il y a longtemps, nous avons préparé pour une brochure que certaine institution devait éditer, le tableau de la plupart des batailles et combats qui, sur ce continent, ont été remportés par des Français ou des Canadiens-Français. Retrouvant le manuscrit de cette liste dans nos papiers, nous le confions au *Bulletin*. Peut-être en tirera-t-on quelque chose, un jour ou l'autre ?

1609—Champlain et deux Français mettent une troupe d'Iroquois en fuite sur les bords du lac Champlain.

1610—Champlain défait les Iroquois entre Sorel et Contrecoeur.

1644—Maisonneuve repousse les Iroquois à Montréal.

1652—Près de Montréal, le major Closse et 34 hommes repoussent les Iroquois au nombre de 200.

1660—Dollard des Ormeaux et ses 16 compagnons résistent à 700 Iroquois, à Carillon, sur l'Ottawa. Leur sacrifice produit l'effet d'une victoire sur l'ennemi.

1686—Le Moyne d'Iberville s'empare des forts Monsipi, Rupert et Quitquitouanes, à la Baie d'Hudson.

1687—Denonville défait les Sénécas. (13 juil.)

1689—Du Luth défait les Iroquois au lac des Deux-Montagnes.

1690—A la Rivière-des-Prairies, près Montréal, M. de Colombet et une vingtaine de cultivateurs arrêtent une troupe de cent Iroquois.

1690—A Beauport, 300 Canadiens tiennent en échec le major Whalley à la tête de 1300 hommes.

1690—D'Ailleboust de Mantet et Le Moyne de Sainte-Hélène battent les Anglais à Corlar (Schenectady), Hertel de Rouville en fait autant à Salmon Falls ainsi que M. de Portneuf à Casco (Portland, Me).

1691—M. de Valrennes met le major Schuyler en déroute à Laprairie.

1694—M. de Villieu ravage plusieurs établissements anglais dans le New-Hampshire.

1694—Le Moyne d'Iberville avec 1200 Canadiens pénètre dans le fort Nelson à la Baie-d'Hudson.

1696—Le Moyne d'Iberville s'empare de Pemaquid et St-Jean de Terreneuve.

1697—Le Moyne d'Iberville remporte un combat naval à la Baie d'Hudson et reprend le fort Nelson.

1704—Hertel de Rouville détruit les établissements anglais de Deerfield et de Haverhill.

1704—M. de Subercase repousse deux fois, à Port-Royal, une formidable attaque des Américains bien qu'il n'eut qu'un fort délabré.

1709—M. de St-Ovide s'empare des trois forts qui défendaient St-Jean de Terreneuve.

1727—M. de Ligneris fait une expédition heureuse contre les Outagamis.

1744—M. DuVivier prend et détruit Canso en Nouvelle-Écosse.

1754—Pour venger la mort de son frère, le canadien Coulon de Villiers attaque le fort Nécessité et force Washington à capituler.

1755—MM. Dumas et de Beaujeu battent le général Braddock à la Monongahéla.

1756—La Corne de St-Luc bat les Anglais au fort Lydius.

1756—Montcalm s'empare du Fort d'Oswégo défendu par Mercer.

1757—Montcalm s'empare du fort William-Henry défendu par Monroe.

1758—Montcalm remporte la bataille de Carillon ou Ticondéroga sur Abercromby.

1759—Les Anglais sont défaits à Montmorency.

1760—Lévis remporte la bataille Ste-Foy sur Murray.

1775—Picoté de Belestre repousse l'armée américaine à St-Jean, P. Q.

1812—Frédéric Rolette, à la tête de 6 hommes montés dans un canot, s'empara d'une goélette américaine ayant 5 officiers et 33 soldats outre l'équipage. Cet acte étonnant d'audace eut lieu sur le lac Érié.

1813—Salaberry et 300 Canadiens font retraiter Hampton à la tête de 70,000 fantassins, 400 cavaliers et 12 canons, à Châteauguay.

1837—Les Patriotes repoussent les troupes du gouvernement à Chambly et à St-Denis.

E.-Z. M.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR
DE VAUDREUIL

A Versailles le 20 may 1710.

Monsieur,

Le sieur Le Vasseur de Neré m'a informé qu'il y a dans le gouvernement des 3-Rivieres de la terre propre à faire de la brique et de la thuille. Comme on a négligé jusques à présent de faire de la thuille parce qu'on a crû qu'on ne pouvait pas s'en servir utilement, et que le dit sieur Le Vasseur assure quil y a un expédient certain pour attacher cette thuille sur les combles il est de conséquence de s'en servir pour couvrir les maisons qui sont très exposées aux incendies, n'étant couvertes que de planches et de bardeaux. L'intention du Roy est que vous examiniez de concert avec M. Raudot les expédiens que le sieur Le Vasseur peut avoir pour attacher cette thuille, et si vous les trouvés bons et qu'on puisse s'en servir utilement, que vous donniez les ordres nécessaires pour en faire fabriquer, en observant que la dépense qui se fera pour cela doit estre payée par les propriétaires des maisons au moyen de la vente qui leur sera faite de la thuille dont ils auront besoin, en sorte quil n'en coute rien à Sa Maté. Vous m'informerez de ce que vo' ferez sur cela (1).

QUESTION

Frontenac, dans sa relation du siège de Québec en 1690, dit que les ennemis vinrent mouiller à l'*Arbre Secq*, "à quatre lieues d'ici", c'est-à-dire de Québec. Où était ce lieu de l'*Arbre Secq* ?

Marin

(1) Archives de la province de Québec.

LE PREMIER EAST CANADIEN

En 1811, un jeune mousse du nom de Charles East, originaire du Wiltshire, en Angleterre, venait à Québec sur un vaisseau marchand.

L'année suivante, le jeune East revenait à Québec sur un autre vaisseau marchand, l'*Agnès*. Après avoir déchargé sa cargaison à Québec, l'*Agnès* remonta jusqu'à Portneuf pour y prendre une cargaison de bois.

Le jeune mousse East et deux de ses camarades formèrent alors le projet de désertir leur navire où ils ne recevaient que des mauvais traitements.

Charles East se réfugia d'abord à la Pointe-aux-Trembles. Né dans le protestantisme, il fut instruit dans les vérités de la religion catholique par l'abbé Lefrançois. Le 10 août 1815, le jeune East prononçait son abjuration devant l'abbé Poulin de Courval, comme en fait foi la pièce suivante conservée aux archives de la Pointe-aux-Trembles :

“Je soussigné déclare avoir reçu dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine Charles East, et il a fait son abjuration le dix août mil huit cent quinze, en présence des témoins soussignés.

Louis Bernard fils

Jean Guillet

Poulin de Courval, Ptre”.

Un peu plus tard, East s'établit à Saint-Augustin de Portneuf, où il épousa, le 31 janvier 1826, une bonne canadienne, Hélène Rocheron, ainsi que nous le constatons par l'acte de mariage suivant :

“Le trente-un janvier mil huit cent vingt-six, après la publication de trois banns de mariage faite au prône des messes paroissiales de Saint-Augustin, les trois derniers dimanches consécutifs, entre Charle East, menuisier, domicilié au dit lieu, fils majeur de Thomas East et de défunte Elizabeth, de Wiltshire, en Angleterre, ses père et mère, d'une part, et Hélène Rocheron, fille majeure de Jacques Rocheron, cultivateur, et de Marguerite Verret, ses père et mère, du dit Saint-Augustin, et ne s'étant découvert aucun empêchement, je prêtre soussigné, avec le bon plaisir

des parents et amis des dites parties, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence de Jean-Baptiste et Augustin Constantin, amis de l'époux, de Jacques Rocheron père, de Raphaël Rocheron, frère, et d'Augustin Verret et Augustin Gingras, oncles de l'épouse, et de quelques autres de leurs parents et amis, dont quelques-uns, avec l'époux, ont signé et les autres, avec l'épouse, ont déclaré ne le savoir.

Charles East
Romin Valière
Raphaël Rocheront
A. Lefrançois".

Charles East apprit la sculpture de M. Leprohon, de Québec, et devint très habile dans cet art. C'est lui qui a fait la plupart des travaux de sculpture de l'église de Saint-Augustin.

M. Charles East décéda à Saint-Augustin le 22 novembre 1887, respecté de tous. Son acte de sépulture lui donne 90 ans de vie.

La plupart des East d'aujourd'hui, tous descendants de Charles East, ne parlent l'anglais que parce qu'ils l'ont appris dans les écoles et les collèges. Un des petits-fils de Charles East, l'abbé Joseph-Ulric East, est curé de Saint-Laurent, île d'Orléans. Un de ses arrière petit-fils, l'abbé Charles East, est aumônier de l'Hôpital des Soeurs Grises, à Saint-André de Kamouraska.

P.-G. R.

QUESTION

Possède-t-on le texte officiel par lequel le gouvernement de Louis XVI se serait engagé à ne pas réclamer le Canada à l'issue de la guerre de l'Indépendance? ou bien cette renonciation résulte-t-elle seulement d'une lettre d'agent diplomatique? Quelles raisons ont pu amener le gouvernement de Louis XVI à une telle renonciation? à se plier à cette demande du congrès, alors qu'il lui apportait un tel secours?

A. G.

UNE LETTRE DES HABITANTS DE MONTREAL, A MONTGOMERY

Dans son *Histoire du Canada*, Garneau dit, au chapitre de l'invasion américaine de l'automne de 1775 :

“Tandis que le gouverneur fuyait, Montréal avait ouvert ses portes à Montgomery, à qui les faubourgs protestèrent de leur sympathie pour la cause de la révolution.”

On conserve aux archives du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, une copie de la lettre que les habitants des faubourgs de Montréal adressèrent à Montgomery, le 13 novembre 1775.

Les faubourgs de Montréal à cette époque étaient les faubourgs Québec, Saint-Laurent et des Récollets.

La lettre en question serait plus intéressante si les noms des signataire avaient été conervés. Malheureusement, elle n'en donne pas un seul.

“A Monsieur Richard Montgomerie, Brigadier Général des forces du continent.

“Les habitans des trois faux bourgs de la ville de Montréal.

“Monsieur,

“Les ténèbres dans les quelles nous étions envelopés sont enfin dissipées, le jour nous luit, nos chaines sont brisées, une heureuse liberté nous Rend à nous-même, Liberté depuis longtems désirée, et dont osons aujourd'huy pour témoigner à nos frères des Colonies Représentée par vous, Monsieur, la satisfaction Réelle que nous Ressentons de notre union.

“Quoique les Citoyens de la ville de Montréal Nous ayent méprisé, et nous méprisent encore, tous les jours nous déclarons que nous avons en horreur leur Conduite envers nos frères et nos amis, nous disons que la Capitulation par Eux offerte est un traité entre deux Enemis et non un pacte de société et d'une union fraternelle.

“Les mêmes Citoyens nous ont toujours regardé et nous Regardent encore comme Rebeles, nous ne nous sommes point (sic) offensés de cette dénomination puisqu'elle nous est commune avec nos frères des Colonies, mais en dépit d'Eux, et suivant notre Inclination nous acceptons L'union

ainsy que nous L'avons acceptée dans nos Coeurs dès le moment de L'adresse du 26. 8bre 1774 nous est parvenue, laquelle nous aurions Répondu si nous eussions osé, vous Nignorés pas, Monsieur que depuis cette date le silence même étoit suspect, et que la Récompense de Celuy qui osoit penser et dire ce qu'il pensoit étoit la prison, les fers, et pour le moins le mépris et L'indignation des Citoyens.

“Nous Regardons aujourd'huy (sic) ses mêmes Citoyens comme un peuple conquis et non comme un Peuple unis ; ils nous traitent d'ignorans, il est vrais, que nous avons passé tels, le Despotisme nous absorbait, nous sommes ignorans disent-ils, mais Comment peuvent-ils nous connoître et décider ce que nous sommes, (sic) puisque le vrai mérite l'homme a talent n'aprocha pas même L'antichambre, il est inutile nous croyons, Monsieur, de faire à votre Excellence un Détail des oppressions et une énumération des auteurs, il viendra un tems plus favorable.

“Tous ignorans et Rebelles que l'on nous dit être. Nous Déclarons et prions votre Excellence de communiquer au Congrès des Colonies notre Déclaration. Nous Déclarons, disons nous que nos Coeurs ont toujours désiré L'union que nous avons regardé et reçu des troupes de L'union comme les nôtres ; en deux mots que nous acceptons la société à nous offerte par nos frères des colonies, que nous n'avons jamais pensé être admis dans une société, profiter des avantages de cette même société, sans contribuer à la mise ; si nous sommes Raisonnables ; même loix, même prérogatives, Contribution par proportion, union sincère, société Permanente ; voilà notre Résolution Conforme à l'adresse de nos frères.”

O. L.

QUESTIONS

Où se trouve dans la ville de Québec le site de l'ancienne bourgade de Stadacona ?

X. X. X.

Quel fut le premier peintre canadien-français qui alla perfect'onner son art en Europe ?

X. X. X.

LE CAPITAINE DE LA VARENNE

Rogier ou Roger de Bonneau de la Varenne, capitaine au régiment de Carignan, fut baptisé à Cérilly, en Bourbonnais, (aujourd'hui département de l'Allier, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montluçon), le 13 janvier, 1636. Il eut pour parrain, Roger de Lévis, marquis de Poulligny, et, pour marraine, haute et puissante dame Antoinette de l'Hospital de Vitry, femme de messire Charles de Lévis, comte de Charlus et de Poulligny.

Roger était fils de Jehan de Bonneau, écuyer, seigneur de la Varenne, de Montréal et de la Fayrenault, et de Jeanne de Peyroux. Les deux premiers fiefs sont sur Cérilly.

Roger de Bonneau, écuyer fut aussi seigneur de la Varenne. Étant toujours capitaine dans Carignan, il épousa le 19 mars, 1675, en l'église de Saint-Georges de Bourbon l'Archambault, demoiselle Claude Loyseau, fille de noble Gilbert Loyseau, sieur de Mont, conseiller et procureur du roi, en la châtellenie de Bourbon l'Archambault, et de Catherine Pailloux. Claude Loyseau mourut vers 1678, après lui avoir donné deux fils.

Roger épousa en deuxièmes nocés vers et avant 1680, Anne du Carlier qui fut inhumée en l'église de Cérilly, le 13 juillet 1680, après lui avoir donné deux enfants.

Roger de Bonneau déjà mort en 1709 est dit major au régiment de Bourbonnais-Infanterie.

Armoires de la famille de Bonneau : d'azur, à deux fasces ondées d'argent, abaissées sous deux fasces d'or, accompagnées en chef d'une étoile d'or, et en pointe, d'un croissant d'argent. (Armorial général de 1696, généralité de Moulins, bureau de l'élection de Moulins. I, No 217). Ces armoiries furent déclarées par Gilbert de Bonneau, écuyer, sieur de la Varenne et de Villards, colonel du régiment des milices de la généralité de Moulins, un neveu de Roger, le capitaine de Carignan.

LES VEHICULES EN LA NOUVELLE-FRANCE

L'on constate la présence d'un ouvrier charron à Montréal, dès 1648 (1) et il en vint un autre en 1654 (2). Nous savons aussi que des charpentiers et des menuisiers s'adonnèrent à la charronnerie (3). Il y avait donc des véhicules dans la colonie.

Or comme les chevaux ne furent amenés en la Nouvelle-France qu'en 1665, il est évident que les premières bêtes de traits furent les boeufs qu'on attelaient aux traînes et aux voitures de charge.

Il est établi qu'en 1667, on a relevé dans les fermes du Canada, un total de 3192 bêtes à cornes. Dans ce troupeau, le nombre des boeufs à la fois propre au travail et à l'alimentation, devait être considérable (4).

D'ailleurs, malgré la multiplication de la race chevaline, malgré l'introduction du tracteur automobile, le boeuf n'a pas cessé d'être utile aux agriculteurs. Assez fréquemment encore, on le rencontre par les grandes routes en plusieurs endroits de la province de Québec, et sa forme massive, son aspect quasi insolite ajoutent au pittoresque des scènes rurales. Surtout, le boeuf représente une force d'un coût peu élevé et qu'on ne saurait guère remplacer dans certaines régions et pour la petite industrie agricole.

CHARRETTES

Dès 1663 (1 mars) nous trouvons dans un acte de Basset, mention d'une "charrette de foin à quatre boeufs".

Lors du décès de Jeanne Mance, l'inventaire des biens qu'administrait la défunte, nous révèle l'existence

(1) Simon Richomme, arrivé en 1648, tué par la chute d'un arbre en 1655.

(2) Eloi Jarry dit la Haye, arrivé en 1654, mort en 1661.

(3) Etienne Trudeau, charpentier, prend parfois la qualité de charron. Reg. de Notre-Dame, 19 janvier. A remarquer que dans les pièces du 17^e siècle on ne dit jamais charronnage, mais charronnerie.

(4) Il nous semble probable que les boeufs furent assez longtemps employés aux travaux agricoles, car au recensement de 1681, il n'y avait encore que 78 chevaux en la Nouvelle-France, alors qu'on y comptait 6136 bêtes à cornes.

d'une charrette avec essieu, roues ferrées et des "ironnelles" (1).

Peu après, dans un bail de ferme, on note qu'il y a une "charrette avec roue ferrée, essieu de fer, chaînes et autres équipages" (2).

Par la suite, des charrettes à deux roues ferrées apparaissent fréquemment, et ce premier véhicule que signalent nos archives, deviendra avec quelque modification, une voiture à fardeaux pesants ou légers et sa forme variera suivant les époques.

TRAINES ET TOMBREAUX

En 1673, nous trouvons "un tombereau avec roues non ferrées" (3) et d'autres sont énumérés dans les divers inventaires de la fin du 17^e siècle (4).

Quant aux voitures sans roues, il y avait la "traîne à boeuf" (5) sorte de plateforme, en usage dans les fermes. Durant l'hiver on utilisait la "traîne sauvage" (6) tirée par des hommes ou par des chiens. On a toujours ici réservé le mot traîneau aux chariots montés sur patins. En 1691, Adhémar parle de "traines garnies" (6). S'agirait-il du traîneau des Indiens garni de fourrures ou de sous-sinets ?

CALECHES

La plus ancienne de nos voitures légères de promenade et celle également qui fut la plus populaire sous le régime français, n'est-ce pas la calèche ?

Au volume II, pp. 10 à 13 du *Bulletin des Recherches Historiques*, M. J.-Edmond Roy a fort bien parlé de notre véhicule "national" et nous ne revenons sur le sujet que pour corriger une date.

(1) Basset 19-6-1673.—**Ironnelles** pour **Ridelles** : "balustrade légère pleine ou à claire voie placée de chaque côté d'une charrette pour maintenir la charge (Nouveau Larousse, VII, 321).

(2) Basset, 27-7-1764, bail de la ferme de l'hôpital.

(3) Basset, Inventaire des biens de Jeanne Mance, 19-6-1673.

(4) Notamment : document judiciaire du 21-11-1687 et minute d'Adhémar du 13 avril 1691.

(5) Adhémar, 13 avril 1691. Les Anglais la nomment **toboggan**.

(6) Adhémar, 13 avril 1691.

Tout d'abord, la première mention de la voiture appelée calèche doit remonter à 1699, non 1697, comme il est dit dans le *Bulletin* de 1896, p. 10.

Dans cette page, 1697 est évidemment une erreur typographique car tous les auteurs placent à 1699 la grande revue des troupes de la colonie que M. de Callières fit à Montréal, et dans laquelle il tint à figurer "en calèche".

Ce vocable "calèche" a l'existence tenace et il nous est parvenu tout allègre, avec une signification qui paraît s'être maintenue. Dans les documents judiciaires du 7 et du 11 septembre 1731 qui relatent les péripéties d'une querelle entre Antoine Charlebois et l'irascible docteur irlandais, Sullivan, il est question "du calèche" que possédait le docteur.

Le notaire Adhémar fils note, le 16 septembre 1744, parmi les effets appartenant à Antoine de la Corne sr de la Colombière, "une calèche couverte, neuve, estimée à 300 livres", ce qui est un prix fort élevé pour le temps.

L'ingénieur Franquet dans son *Journal de voyage*, nous dit toujours de quelle façon il se déplace. Voyez :

"1752, 27 juillet (p. 45). Aux Trois-Rivières, la grande route par terre y passe, soit qu'on voyage en calèche, à cheval ou autrement".

"1752—2 août (p. 61) Sorti de Montréal en calèche, à 5 h. du matin.

"1752—4 août (p. 80). Franquet est revenu d'Oka à Lachine. Il dine chez le curé et là, il est informé que la "calèche" qui l'y a conduit, le 2 août vient d'arriver et il "fut la rejoindre pour retourner à Montréal".

CHAISE DE POSTE

Mais ce qui déconcerte le chercheur, c'est que la calèche de France et celle du Canada ne sont pas semblables. Celle d'outremer, d'après les principales encyclopédies, était une voiture à deux banquettes à quatre roues et à ressorts métalliques. Tandis que la nôtre n'était évidemment que l'ancienne chaise de poste qui existait en France au 17^e siècle et dont la description convient en tout point au véhicule canadien :

“Espèce de fauteuil suspendu entre deux brancards supportés par deux roues”.

N'est-ce pas à cause de cette similitude parfaite que le grand voyer Lanoullier de Boisclerc a pu écrire à la cour de France, lorsqu'il eut fait terminer la voie carosable entre les deux grandes villes de la Nouvelle-France : “Les chemins sont faits présentement de façon que les voitures peuvent rouler d'une côte à une autre. J'ai descendu au mois d'août dernier (1734) *en chaise*, en quatre jours et demi de Montréal à Québec.” (Gosselin, Québec en 1730, M. S. R. C. 2e S., vol. V, p. 53).

CABRIOLETS

Comme feu J.-Edmond Roy, nous croyons que nous n'avons jamais eu de calèche à quatre roues et à deux ressorts. Nous croyons également que la calèche canadienne est bien le cabriolet, ce que Montcalm semble noter, à deux reprises au moins :

“1756...Il prit le parti de se rendre par terre à Québec...avec de petites voitures du pays, charettes ou calèches, qui sont comme nos cabriolets conduites par un seul cheval” (1).

M. de Montcalm en parle une autre fois : “Québec, 21 mai 1756...Je serai mardi matin à Montréal quoiqu'il y ait 60 lieues, que je ferai partie en charette, en canot et en *voiture du pays* qui semble avoir servi de modèle au cabriolet de la colonie de Paris” (2).

Ajoutons un détail, c'est que la calèche de la région de Québec différerait de celle de Montréal en ce que celle-ci était plus légère, plus délicate, si l'on peut s'en rapporter aux échantillons qui ont été conservés dans les deux régions.

LA CARRIOLE

En Suède, une *Karriole* c'est une voiture d'été qui ressemble, à s'y méprendre, à notre calèche (3). En Fran-

(2) Albert Vandal, *En Karriole à travers la Suède & la Norvège*. Paris, 1900.

(2) Journal de Montcalm, pp. 60, 61.

(3) Collection de manuscrits, vol. IV, p. 22.

ce, le mot carriole désigne ces "différents types de voitures de campagnes à deux roues", que nous appelons : charrettes. Quoiqu'il en soit, les Canadiens, et depuis longtemps, ont réservé le terme carriole à un traîneau de promenade. Relisons ce qu'en écrit le savant Franquet dans ses *Voyages* de 1752 :

"On nomme carrioles en Canada, les traîneaux dont on se sert pour voyager en hiver, dans les pays du nord. Elles sont de deux espèces : les unes couvertes comme des chaises en Europe, et les autres découvertes comme des calèches, à une ou deux places, et traînées dans les villes, par un cheval, et dans les voyages communément par deux"...

Ensuite l'auteur décrit la construction d'une carriole (1). Plus loin, il ajoute : que "lorsque l'on attelle deux chevaux à une carriole, le second se trouve en avant de l'autre, contenu entre deux traits seulement" (2).

La forme de la carriole a légèrement varié d'une époque à l'autre, et lors de l'introduction des automobiles on rencontrait des traîneaux de louage à deux sièges spacieux et qui avaient fort belle apparence.

CHARRETIERS

Nous avons débuté en parlant des charrons, terminons en glissant un mot sur les conducteurs de véhicules.

Au 17^e et au 18^e siècle, le voiturage se fit principalement par eau ; cependant, dans les environs des villes, c'était par terre que s'effectuait le transport des voyageurs, des marchandises et des matériaux dès que des chemins praticables le permirent. Aussi notons-nous à Montréal, au 18^e siècle, la présence, dans les actes notariés, d'un certain nombre de charretiers qui font des transactions immobilières ; ce qui prouve que le métier était fructueux.

Au mois de janvier 1758, le fameux munitionnaire général Joseph Cadet engageait à Montréal, plusieurs

(1) Franquet, *Voyages et Mémoires sur le Canada*, p. 131.

(2) *Ibid.* p. 166.

charretiers "pour charroyer du printemps à l'automne entre Montréal et Lachine, des vivres, des munitions et des effets". Ces charretiers recevaient 20 sous par quintal net de vivres et de munitions (1).

On sait que les autorités se préparaient alors à résister à cette invasion, que le ministre Pitt d'Angleterre déclanchait contre le Canada. Le pays devait défendre les forts de *Carillon*, *Duquesne* et autres postes et pour ravitailler les armées franco-canadiennes, on amoncelait les victuailles et les munitions à Lachine, d'où les navigateurs les embarquaient en canots et en bateaux plats pour les rendre à destination.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Dans le Rapport de l'archiviste de Québec pour 1921-22, page 395, l'on demande des renseignements sur l'origine de la famille Abraham. Votre correspondant mentionnait Benoit Abraham et René Abraham. Ce dernier s'établit à St-François-du-Lac. Son fils, Jean-Baptiste Abraham appelé tantôt Abraham dit Desmarets, puis Desmarets et Abraham dit Courville, établi à Montréal, s'était marié quatre fois. Ses descendants sont nombreux à Montréal et aux environs ainsi que dans la région d'Ottawa ; tous ont adopté le nom de Courville, c'est à peu près le seul que l'on rencontre dans les registres de la région de Montréal après 1800.

Ce Jean-Baptiste Desmarets est sans doute le même qui est mentionné dans le Rapport de l'archiviste pour 1922-23, au chapitre des congés de traite aux pages 193, 207, 216, 226, 239, tantôt sous les noms de Desmarets dit Courville, Desmarets et Courville. Pierre Courville mentionné le 1er juillet 1746, p. 224, serait son fils. A-t-on pu retrouver le lieu d'origine de ce René Abraham marié d'abord à Jeanne Blondeau, puis à Marguerite Girard ?

R. R.

(1) Etude Panet, 19-1-1758.

LES DISPARUS

Mgr Edward-John Horan—Né à Québec le 26 octobre 1817, du mariage de Gordian Horan et de Eléonore Cannon. Ordonné prêtre le 22 septembre 1842, il fut professeur, directeur puis assistant-procureur du séminaire de Québec. Lors de la fondation de l'université Laval en 1855, M. Horan fut le premier secrétaire de la nouvelle institution. En 1856, M. Horan était nommé premier principal de l'École Normale Laval. Choisi comme évêque de Kingston le 8 janvier 1858, il fut sacré le 1er mai suivant, dans l'église Saint-Patrice de Québec. Mgr Horan fit cinq voyages à Rome pendant son épiscopat, l'un en 1860, le deuxième en 1862, le troisième en 1865, le quatrième en 1869 et le cinquième en 1874. Lors de son séjour à Rome en 1862, époque de la canonisation des martyrs du Japon, Mgr Horan reçut du Saint-Père les titres d'assistant au trône pontifical et de comte romain. Mgr Horan décéda à Kingston, le 15 février 1875.

Augustin-Jérôme Raby—Né à Québec le 10 novembre 1745, du mariage de Augustin Raby, pilote, et de Françoise Delisle. Il embrassa la profession de pilote comme son père. Les capacités et la popularité du pilote Raby le firent choisir, le 31 mars 1797, comme surintendant des pilotes du port de Québec. M. Raby obtint du gouvernement plusieurs améliorations dans le système du pilotage de Québec au bas Saint-Laurent et il fit également beaucoup pour améliorer le sort des pilotes. Élu à la Chambre d'Assemblée pour la basse-ville de Québec en 1796, il y représenta cette division jusqu'aux élections de 1800. Élu en cette année pour la haute-ville de Québec il siégea à la Chambre d'Assemblée jusqu'à 1804. M. Raby décéda à Québec le 23 septembre 1822.

L'honorable Joseph-Arthur Paquet—Né à Québec le 4 septembre 1857, du mariage de Zéphirin Paquet et de Marie-Louise Hamel. Il fit ses études au collège de Lévis puis entra au magasin de son père, à Québec. Celui-ci ne tarda pas à constater les grandes dispositions de son fils pour le commerce et l'industrie et lorsqu'il se retira des affaires il n'hésita pas à lui confier l'administration de son établisse-

ment. M. Paquet se mit immédiatement à l'oeuvre et en quelques années il remodelait entièrement la maison Paquet, la mettant sur un pied égal sinon supérieur aux grands magasins à rayons de Toronto et de Montréal. Le 1er juillet 1898, M. Paquet était appelé au sénat du Canada comme représentant de la division La Salle, en remplacement de l'honorable M. De Blois, décédé. L'honorable M. Paquet décéda prématurément à Québec le ... mars 1901, à l'âge de 44 ans.

L'abbé Georges-Louis Le Moine—Né à Québec le 11 août 1816, du mariage de Benjamin LeMoine et de Julie McPherson. Le 1er novembre 1836, il recevait la tonsure cléricale, et le 10 décembre 1837, les ordres mineurs. Soudiacre le 7 octobre 1838, diacre le 9 décembre de la même année, il fut ordonné prêtre le 16 mars 1839. Trois-Rivières eut les prémices du ministère de M. l'abbé Le Moine. Il y fut nommé vicaire l'année même de son ordination. En 1842, il devenait curé de Beauport. En 1848, M. l'abbé Le Moine, qui possédait parfaitement les deux langues, était nommé missionnaire de Laval, Valcartier et du Lac Beauport. En 1851, M. Le Moine acceptait la cure des Ecureuils. Trois ans plus tard, en 1854, il était nommé chapelain des Ursulines de Québec. Cette institution bénéficia de son dévouement et de son expérience pendant trente-quatre ans. M. l'abbé Le Moine décéda à Québec le 22 janvier 1890. Il avait célébré ses noces d'or de prêtrise l'année précédente et il avait été à cette occasion l'objet d'une très sympathique démonstration.

L'honorable François-Xavier-Alfred-Ovide Méthot — Né à Québec le 19 septembre 1843, du mariage de François Xavier Méthot, qui représenta Québec dans le Parlement du Canada de 1847 à 1851, et de Dorothée Measam. M. Méthot alla s'établir à Saint-Pierre les Becquets où il fit de la culture améliorée. En 1871, M. Méthot était élu député de Nicolet à la législature de Québec. Il représenta ce comté jusqu'en 1876. Le 18 décembre 1877, M. Méthot était élu député du même comté à la Chambre des Communes du Canada. Le 27 mars 1884, M. Méthot était appelé au Conseil législatif de Québec pour représenter la division de La Val-

lière. L'honorable M. Méthot décéda à Saint-Pierre-les-Becquets le 20 octobre 1908.

Jules-Joseph-Taschereau Frémont—Né à Québec le 20 décembre 1855, du mariage de Charles-Jacques Frémont et de Marie-Cécile Panet. Il fut admis au barreau le 11 janvier 1878. En 1887, il recevait le titre de docteur en droit de l'université Laval, après une brillante soutenance. Il était peu après nommé professeur de droit civil à la même université. En 1890, M. Frémont était élu maire de Québec. Pendant ses quatre années de mairie, il fit avec distinction les honneurs de la ville au prince Arthur, au prince George et au comte de Paris. Québec doit à M. Frémont l'organisation de son bureau d'hygiène, le règlement du million du Pacifique, et l'exécution de plusieurs autres projets dont la ville a grandement bénéficié. En 1891, M. Frémont était élu député du comté de Québec à la Chambre des Communes du Canada. Il y siégea jusqu'en 1896. Comme homme politique, sa carrière fut sans tache et celle d'un patriote aux vues larges et éclairées et non d'un partisan aveuglé par l'esprit du parti. Il eut toujours pour guide sa conscience et ses principes. M. Frémont décéda à Québec le 28 mars 1902, après une longue et cruelle maladie.

L'honorable William-Henry Chaffers—Né à Québec le 2 août 1827, du mariage de William-Unsworth Chaffers et de Catherine-Henriette Blanchet. Après avoir fait ses études au collège de Chambly et au collège de Montréal, M. Chaffers se livra au commerce à Saint-Césaire de Rouville. M. Chaffers acquit une grande influence dans son comté et, le 4 octobre 1856, il était élu député de Rouville. Il ne siégea qu'un an à la Chambre d'Assemblée et refusa de se présenter de nouveau aux élections générales de 1857. En 1864, M. Chaffers était élu conseiller législatif pour la division de Rougemont, et, le 22 mai 1867, il était appelé au sénat du Canada pour la même division. Il fut tour à tour maire de Saint-Césaire, préfet du comté de Rouville, président de la Société d'Agriculture, etc., etc. C'était un homme de bien, un excellent catholique. L'honorable sénateur Chaffers décéda à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe le 15 juillet 1894.

Henry Atkinson—Né à Québec le 11 octobre 1832, du mariage de Edward Atkinson et de Jessie Atkinson. M. Edward Atkinson périt victime de son zèle pendant le grand choléra de 1832 à Québec. Le jeune orphelin fut alors confié aux soins de son oncle, M. Henry Atkinson, riche marchand de bois et châtelain de Spencer-Wood, aujourd'hui résidence des lieutenant-gouverneurs de la province de Québec. Henry Atkinson, après avoir fait ses études à l'école du docteur Wilkie, à Québec, entra dans les bureaux de son oncle qui voulait l'initier aux secrets du commerce de bois. Quelques années plus tard, M. Henry Atkinson ayant fait l'acquisition des importants moulins de Etchemin en confia la gérance à son neveu. Celui-ci en devint le propriétaire à la mort de M. Atkinson. Pendant plus de quarante ans, M. Henry Atkinson demeura à Saint-Romuald d'Etchemin, dont il fut le maire en 1880. Il y édifia une fortune tout en faisant la prospérité de cette populeuse paroisse. M. Atkinson décéda le 21 mai 1906, à Denver, Colorado, où il était allé pour rétablir sa santé.

Mgr Cyrille-Etienne Legaré—Né à Québec le 16 février 1832, du mariage de Ignace Legaré et de Julie Bigaouette. Il prit la soutane après un brillant cours d'études au séminaire de Québec, et, en 1853, n'étant encore que simple ecclésiastique il partit pour aller suivre les cours de la célèbre école des Carmes, à Paris. M. l'abbé Legaré revint à Québec le 10 décembre 1857 après avoir obtenu sa licence, et fut ordonné prêtre l'année suivante, le 18 septembre 1858. Membre directeur du séminaire de Québec de 1858 à 1879, il fut successivement pendant ce long intervalle de temps professeur de belles-lettres, professeur de rhétorique, directeur du petit-séminaire puis du grand-séminaire. En 1879, M. l'abbé Legaré suivait son frère nommé curé de Saint-Denis de Kamouraska, puis transféré à la cure de Sainte-Croix le 17 avril 1880. Le 17 avril 1881, M. l'abbé Legaré acceptait la charge de vicaire-général du diocèse de Québec, devenue vacante par la mort de Mgr Cazeau. Le 16 février 1882, il était nommé officier de l'officialité métropolitaine. En mars 1887, M. l'abbé Legaré était créé par Léon XIII protonotaire apostolique *ad instar*. Mgr Legaré décéda à Québec le 23 janvier 1890, à l'âge peu avancé de 58 ans.

REPONSES

Frédéric Gründler (XXXII, p. 192) — Tout ce que je sais de cet homme, c'est qu'il était venu en Amérique avec les troupes auxiliaires allemandes qu'employait l'Angleterre pour combattre la révolte de ses colonies. Gründler servait comme simple soldat dans le régiment du prince Frédéric, héritier de Son Altesse Sérénissime le landgrave de Hesse. Ce régiment était commandé par le major général Friedrich von Hackenburg.

Le 24 décembre 1799, M. William Vondenvelden, ancien lieutenant et adjudant du corps des Chasseurs de Hesse, demandait au nom d'un grand nombre d'anciens sous-officiers et soldats allemands, des concessions de terre dans le Bas-Canada. M. Hugh Finlay, président du comité du Conseil exécutif chargé de la question des terres, demanda une liste des pétitionnaires. Celle-ci fut fournie par M. Vondenvelden, le 30 septembre 1800. C'est dans cette liste que se trouve le nom de Gründler.

FRANCIS-J. AUDET

Invention ou vérité (XXXI, p. 396) — O. B. cite une page des *Mémoires des autres* de la comtesse Dash, se rapportant au Canada, vers 1730, et demande ce qu'il y a de vrai dans ce qu'elle raconte. C'est une invention mal faite. Un M. de la Serre, lieutenant de vaisseau s'amourache d'une demoiselle de Kernadec. Les deux familles s'opposent à l'union. Le lieutenant part pour le Canada. La jeune fille le suit sur un autre bâtiment, cachée sous l'habit d'un mousse. L'équipage de M. de la Serre descend à Montréal ; quelques officiers, M. de la Serre compris, font une partie de chasse du côté des grands lacs. Les sauvages les surprennent, en blessent et en tuent. Le lieutenant est dangereusement blessé.

Melle de Kernadec, pressée de revoir celui qu'elle aime s'en va à sa recherche avec un guide et une escorte. Elle le trouve... et le rappelle à la vie. On le transporte à la ville la plus prochaine. Elle le soigne nuit et jour

sans se faire connaître. Lorsqu'il est hors de danger elle révèle son secret. Ils s'épousent. Le lieutenant est nommé capitaine de frégate et reçoit l'ordre de rembarquer. Désobéir ou abandonner sa jeune femme ? Ils s'empoisonnent tous deux.

Les vaisseaux du roi ne remontaient pas jusqu'à Montréal. Ils arrêtaient à Québec. Et pourquoi aller en partie de chasse du côté des grands lacs ? Il y avait de la chasse partout, même dans les rues de Québec. En 1730, les sauvages étaient dans des dispositions amicales et n'auraient pas attaqué un parti de Français armés. Melle de Kermadec, arrivée à Montréal ne trouvant pas son amant engage un guide et des gens pour aller le chercher. Les autres français de l'équipage de M. de la Serre, à Montréal, devaient trouver singulier le fait d'un petit mousse faisant de telles démarches. Car Melle de Kermadec,—le petit mousse,—ne pouvait sans être remarquée, engager des gens et sortir de Montréal sans une permission. Elle retrouve son amant, sans délai, le ramène à la ville la plus prochaine, mais c'est Montréal ! et là le soigne nuit et jour sans se faire connaître !! Mais les autres officiers, compagnons de M. de la Serre n'en sûrent-ils rien et ne furent-ils pas surpris, étonnés, de voir un petit mousse soigner le bel officier, que l'on aurait envoyé à l'hôpital !

Les deux amis se marient à Montréal ? A Montréal, il y avait des ordres tout comme en France défendant les mariages non approuvés par les parents et surtout dans le cas de gens de qualité. Et rien n'établit que cette union ait été consacrée ici. La commission ou brevet de capitaine de frégate n'aurait pas été envoyée de France au Canada, car M. de la Serre ne relevait pas du gouvernement de la Nouvelle-France. Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur l'in vraisemblance de cette histoire, mais nous en avons exposé assez pour en prouver l'invention.

REGIS ROY

Viande de cheval en 1759 (XXXI, 476—En France on a mangé de la viande de cheval de tout temps

chez les riches comme chez les pauvres. Au Canada, on a toujours eu de la répugnance pour la viande de cheval. Pourtant, la plupart de ceux qui en ont mangé s'accordent à dire que la chair du cheval est aussi bonne que celle de l'original, qui est un beau plat pour les gourmets.

Pendant la guerre qui se termina par la prise du Canada, les autorités de la colonie, à cause de la rareté de la viande ordinaire, furent obligées de donner du cheval aux soldats. Il y eut d'abord beaucoup de murmures mais le troupier vint à s'y accoutumer. En guerre comme ailleurs la nécessité fait loi.

Le 4 décembre 1757, le marquis de Montcalm, écrivant au chevalier de Lévis, l'informait qu'afin de donner l'exemple au soldat il mangeait lui-même du cheval. Il énumérait même les façons dont on mangeait le cheval chez lui :

Petits pâtés de cheval à l'espagnole.

Cheval à la mode.

Éscaloppe de cheval.

Filet de cheval à la broche avec une poivrade bien liée.

Semelles de cheval au gratin.

Langue de cheval au miroton.

Frigousse de cheval.

Langue de cheval boucanée.

Gâteau de cheval, comme les gâteaux de lièvre.

Le 16 décembre 1757, Montcalm, dans une lettre du chevalier de Lévis, alors à Montréal, revenait sur le même sujet :

“Tout va bien sur le fait du cheval. Les grenadiers de la Reine avaient un peu tortillé ; mais Bras-de-fer, c'est-à-dire d'Hert, a tortillé le premier caporal ; et cela n'est pas même su. Il faut même vous dire que les soldats de la Reine qui sont casernés, avantage que vous n'avez pas à Montréal, sont contents. Le soir, ils mettent cuire le cheval, l'écument bien, jettent la première eau, le retirent, en font le lendemain de la bonne soupe en le remettant au pot avec le boeuf, mange le boeuf qui a servi à faire la soupe bouillie le matin, et le

soir le cheval en frigousse. La colonie fait de même. Mais à Montréal Béarn est chez l'habitant, avec qui il vit et qui montre de la répugnance pour cette nourriture. Il faudrait pour la détruire que le général, vous, MM. Martel, Deschambault et tous les gens aisés fussiez sur le ton d'en manger ; vos domestiques en mangeraient et, de là, cela viendrait à la mode parmi le peuple."

P.-G. R.

ORDONNANCE DU GOUVERNEUR DE LAUZON
POUR POURVOIR A LA SURETE DES HABITANTS DE QUEBEC (10 AOUT 1653)

Le Sieur de Lauzon Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils d'estat & privé Gouverneur et Lieutenant General pour Sa Majesté en la Nouvelle France estendue du fleuve Saint-Laurens.

Estant necessaire de pourvoir à la retraicte et à la sureté des habitants de Quebecq en cas que les ennemis y fissent irruption, et comme le lieu de Quebecq est tout ouvert & sans defense la maison des reverends peres Jesuites seule capable de retirer nombre de personnes & de familles en une telle occurence et jugeant à propos que cette maison soit mise en estat defensable y faisant des flancs pour resister aux ennemis en cas d'attaque. Nous avons prié les dits peres Jesuites de fortifier leur maison de Quebecq y faire des canonnières et saillies pour la flanquer en sorte que l'on s'y puisse defendre contre les attaques des ennemis Mesme y avoir des pierriers et autres petites pierres pour s'y defendre. De ce faire leur donnons pouvoir en vertu de celuy a nous donné par Sa Majesté Mandons &c, fait au fort St. Louis de Quebecq ce dixieme jour d'Aoust gbjc. cinquante trois.

Delauson

Par Monseigneur

Peuvret (1)

(1) Université de Montréal, Fonds Baby.

TROIS LETTRES DE E.-B. O'CALLAGHAN A
FRANCOIS-XAVIER GARNEAU

—
Albany, 15 Sept. 1846.

My dear friend.

Mr Glackmeyer leaves us, and to me who love Canada so much, and a good Canadian so sincerely, his departure is a source of real regret. When Logan, the eloquent Indian, desired to illustrate his love for the Whites, he said : "When the Indians pass Logan's wigwam they exclaim : there lives the friend of the white man". And in truth my countrymen here have often said, perhaps rebukingly, of me : Dr O. C. is nothing but a Canadian ! You will hence appreciate how much Mr. Glackmeyer's departure affects me, for we have over and over conversed, in terms your patriotic heart can understand, of the condition and future prospects of a land in whose avenir we all take so strong an interest. His return from Canada, last summer, was doubly welcome because he brought with him your kind letter and your excellent second volume. For both I return you many thanks. The tone of your letter perhaps me more particularly because I noted in it evidence of healthy love of country ; a correct knowledge of its position and the source of its political inferiority. When a mind such as yours forms correct conclusions on that subject, it is not yet allowed us to despair. Its spirit must act on the minds of others and then, by association, the youth of the country will be preserved for other and better days, and duties. It gratified me much to see your valuable work in the state Library here, and it pleased me more, when searching for it the other day, whilst then to learn that it was out, in the hands of some person or other. I had occasion to speak of it to the Honble Mr Murphy of Brooklyn, now a member of the Convention at present in Session here, remodeling our State Constitution. He told me the he had purchased a copy of it when at Montreal, and he was much pleased with it. Thus, you see, you and your Book are becoming known, and you ought to be encouraged in

your valuable labors, by the reflection, that these are regaining or rather vindicating your country and the character of its children from the foul imputations contained against them in Durham's report. Libels which were penned par Charles Buller whom Providence has now thrown into the Colonial office to act towards Canada in keeping with those prejudices which he embodied in 1838 in that Report to which I have referred above. How truly does that paper illustrate the policy of England & of Englishmen. They had the Government of your country for nearly a century under their control. They robbed the people of Education and then taunted them with their ignorance, making this a plea for excluding them from equal rights with the more favored Anglo Saxon race—and finally elevate to the Second Office in the Colonial Department the very man who has thus insulted the Canadian People. You are better able to feel all this than I am. Towards Ireland they acted differently. They did not deny us genius and learning—but they pensioned the one, and subsidized the other and removed both to England to defend her liberties and vaunt her civilization, or to minister to her amusements and pleasure.

Sic vos, non vobis, mellificates apes ;

Sic vos, non vobis, midificates aves ;

Sic vos, non vobis, fertis aratra boves !

But a truce with these. Looking over some of the pigeon holes in the Secretary of States office the other day I met the roll of those Canadian Companies which joined the Standard of American Independence en 1775-6 : They were two companies I believe. One in Col. Hazen's and the other in Col. Livingstons regiments. I thought I should mention the matter to you, as perhaps you would like to have the List. Yet as in the 2 vols. of printed journals of the Committees of Safety and the Provincial Congress purchased here by Mr. Glackmever and forwarded to the Historical Soc^y of Quebec, it is possible that these rolls might have been printed, I did not copy them, for it would be useless to send you Documents already at your hand. Should they

not have been printed, and should you still desire the list, by dropping me a line, I will send them, I beg have to direct your attention to the Transactions of the New Hampshire Historical Society, printed at Concord, for a letter from a member of the Quebec Government to one of the Generals in the American Service during the war of Independance, urging him to leave the Americans & enter into the British service, and offering him honors, money & c. if he turned traitor. The letter was, if I recollect right, intercepted. You will find some facts in "Dalrymple's Rights of Great Britain asserted against the claims of America," touching the passing of what was called "The Quebec Act", which would perhaps be worth your attention.

I have little to note, else, worth a remark. The Mss. now at your disposal, place you in a position to render you almost independant of every person, and I am satisfied that you will do ample justice to your subject. For myself I progress slowly and cannot promise to be rid of what I have in hand before the next fall (1847). I shall be glad, when I have done, for the labor of extracting and digesting—of selecting and pruning, none can better appreciate than one who like you have given the work so much attention.

The accounts by the papers inform us of what I was happy to learn that Quebec is rising like a Phoenix from her ashes, and that by the energy of her citizens she will eventually recover her former prosperity. Your population is increasing & I do not see why you should despair. Some people think that the removal of the seat of government has had an evil effect. I hope this will be but temporary. In this country a locality does not derive much advantage by being a political capital. And though in one point of view Québec may have suffered by the removal of the government, it is to be remembered that it has been saved too from many sources of corruption ; many incitements to extravagance and habits of luxury which tend to destroy at once both public and private morals. It is hard for public virtue to contend against a corrupting government.

Wishing health, and fortune I remain with sentiments of most sincere respect & esteem, Dear Sir,

Yours affectionately

E. B. O'Callaghan.

F. X. Garneau Esq.
Quebec.

Albany 15th June 1849.

Dear friend,

I have lying on my table several letters from old and valued Canadian friends, not the least valued of which is that which you did me the pleasure to address me under date 9th May.

I am much pleased that I have contributed to your gratification by sending you the Vol. of Doc. History. I am under too many obligations to you for your excellent History of Canada not to remember you on all such occasions.

I have read your work, particularly the Vol. You last sent me, with much pleasure & Instruction. Your Country will depend on it, do you justice for the worthy efforts you have made to vindicate her past history and I trust your valuable life will be spared to accomplish what you have so well begun. But, my dear friend, you are approaching contemporaneous history and your past experience will have taught you how doubly necessary it will be to exercise your organ of cautiousness. Be slow in coming to conclusions—be sparing in giving credit to the traditions of the past or the one sided representations of the political Gladiators of the present but after maturely weighing all the evidence within your reach, then state what you believe to be the truth leaving the result to God & Posterity.

I am but illqualified to give an opinion of your last Vol. It afforded me too much pleasure whilst reading it—I had no time for criticism. You have however I think been led into error as regards the final termination of Du Calvet's Career. When Duvernay was publishing his French paper in Burlington he stated as a fact that Du Calvet was thrown overboard by the British.

This had so much of the horrible that I could scarcely believe it. In reading Dr Franklin's works subsequently I found him stating, in one of his letters from Paris, where he then was as Ambassador, that Du Calvet called on him. By reference to Franklins Correspondence you will doubtless find the same letter & be enabled to correct the statement in your next Edition.

You omit all mention of the abandonment of fort Catarauqui in 1689-90 by the French—perhaps however it was not of sufficient importance to deserve a place in your work.

These are all the omissions found worthy of note as I went along. You see I refer to facts. Opinions are different thing and one might as well expect another man's spectacles to suit his Eyes, as that both their views should be in accordance.

It is well for you in the present discordant age in which you live that you can find material in the past to fill up your hours of leisure. Periods of transition from one state of political or rather constitutional existence to another, which Canada is now witnessing, though the progress is slow for some minds, must be necessarily attended by excitement and breaking up of old parties and old friendships. There are those among you who would arrest the movement of the hands on the Great dial Plate of this Worlds Clock others who would shove them on and have them move quicker. But you & I who sit and look on in silence see the hands move steadily—and we are satisfied that the hour of Salvation for Canada will come notwithstanding the criaileries of Politicians. It is not necessary for you to have my views. You know them well enough already, but it is due, however, to your Country to say that I am firmly convinced that Annexation with this Republic, as an Independant State, would be the greatest Blessing Heaven could bestow on her and her children. May that Day soon come, and may I be spared to see it Quebec would then be what she ought to be. The magnificent Capital of a Magnificent State. Then would the waters of your numerous streams be busy turning the wheels

of Industry instead of running idly as they now do to the sea. Then the curse of feudalism would be lifted off your soil. Your fellow patriots would become known in Europe as Representatives at European Courts of a Great Republic, or Commanders in Foreign Ports of her and their own National Frigates. Then would the eloquence of your Countrymen be heard in the Senate Halls of Washington and in our National Councils, dictating terms of Peace or War or of Commerce to other Independant Nations, whilst the Wealth of the Nation would return like the rain of Heaven to enrich the soil and the Country from which it was originally drawn—whilst now ! Bah ! how poor and pitiful must that Ambition be which can be contend to be confined to the sphere wch Canada as a Colony offers, when, were you one of these States, the mighty Continent-nay the Universe would be yours, and the St. Lawrence would be commercially what nature made her, one of the greatest River in the World.

But excuse this Ardour. I ought to recollect that I am not of the present out buried in the past. If I have come for a moment from the Hecatombs let my presence be pardoned, for the mighty political whilewinds that are shaking Europe and are about to convulse the world, have called me, for an instant from the Rubbish of the Past, to say to you how gratified your letter made me & how sincerely I am

Your attached friend,

E. B. O'Callaghan

F. X. Garneau Esq.

Quebec.

P. S. I have begun to-day correcting the proofs of Vol. 2 of *Documentary History of New-York*.

Albany, 15th July, 1850

My dear Sir,

Your esteemed favor of the 8th May was handed me by Mr. Chauveau and afforded me an opportunity tho' very brief—to cultivate that gentleman's acquaintance. I should have been very happy to have shown him more attention but his stay was very short.

I should have been happy to have complied with your wishes by placing in Mr Chauveau's care the 2d. Vol. of the Doc. Hist. and the new Catalogue of our state Library, but on enquiry I learned that Dr Beck had already sent off these Vol's to your address by the Express. I hope they have been duly received.

It affords me great pleasure to hear that your 4th Vol. is nearly finished and that the government has had the wisdom to open the Provincial Archives to your research. What use them old musty records are, except to Book worms, such as you and I, it is difficult to say ; and the mystery that has been always observed about them is only equalled by that practised by the Veiled Prophet of Khorassan.

You ought not to be disturbed by the criticisms on your work, whether clerical or laical. I look upon them as of advantage. They are excellent advertizements, the better as they cost you nothing. Depend upon it a book must have some merit, to be so much abused. Had it had none, it would have been passed by *sub silentio* and gone to the Trunk makers or Candle factories. And I take it, that the World will be more apt to judge for itself, in matters of such as these, than to be bullied into condemning this author, or praising that, because he may happen to differ with that or this class I consider every one of these criticisms, therefore as a compliment to your merit, and as good for the sale of at least an additional number of copies of your work.

As for reading them, you know, my dear friend, no author does such a thing now a days.

Your perseverance will eventually gain its reward, you are the first of your countrymen that has written a consecutive History of his native Country. Such merit will gain for you the respect and love of the mass of the Canadians for it removes from their national character the imputation and slur affixed to them by the Earl of Durham in his famous Report. And however Collegians may bark, the only answer they deserve is, Let him who finds fault, go to work and do better. The field is as open to him as to you.

The Clergy cannot fail to perceive that your Book will have its influence. Instead of carping at it, they ought to have aided you to make it better, and given you facts or documents to have corrected whatever imperfections it possessed. The Archbishop of Quebec has had the good sense to find this out, and acted accordingly ; and I am sure you will not fail duly to appreciate and to acknowledge such urbanity and politeness. It will give a tone to the minor Clergy and make them study the entire, before they condemn from a part.

I congratulate you on your success thus far, and shall always be happy to learn that it is commensurate to your deserts.

As for my own labours they yare still confined, like those of the man in the catacombs, to arranging Dead mens bones. The Legislature having ordered a 3e Vol: of the *Documentary History* my time has been, these months past, employed in arranging the Materials. They are now in the printers hands and the Volume will be ready for the Legislature at the commencement of its next Session. I think it will be interesting, at least to the readers on this Side of the 45th degree.

I am weary of this constant work, and am about to go out of town for the month of August, to recreate my brains.

I hope to hear from you on my return meanwhile believe me

Yours ever truly,
E. B. O'Callaghan (1)

QUESTION

En 1680 ou 1682, on voit qu'un certain chirurgien Michel accompagnait Cavelier de la Salle dans l'Ouest. Ce chirurgien ne serait-il pas le Jean Michel mentionné par Mgr Tanguay à la page 25 du sixième volume de son *Dictionnaire généalogique* ?

N. C.

(1) Archives de la province de Québec.

LA FAMILLE CUGNET

Sous le régime français, plusieurs membres de la famille Cugnet jouèrent des rôles importants. A la Conquête, Thomas-Marie Cugnet, ancien conseiller au Conseil Supérieur, et l'abbé Gilles-Louis Cugnet, chanoine de la cathédrale de Québec, passèrent en France. Les pièces suivantes tirées de la bibliothèque municipale de Blois nous donnent la date exacte de la mort de Thomas-Marie Cugnet et de sa veuve, et du chanoine Cugnet :

“Le six 8bre an que dessus (1767) fut inhumé dans cette église (1) le corps de messire Gilles-Louis Cugnet, prestre, docteur en l'université de droit à Paris, ancien chanoine de la cathédrale de Québec et pensionné de Sa Majesté, décédé d'hier, muni des sacrements de la sainte Église, âgé d'environ trente-six ans, en présence de messieurs Jacques Charly, négociant de Canada, Jean Baptiste Philippe Tétar, écuyer, sieur de Montigny, chevalier de St-Louis, ancien capitaine du Canada, et autres dont les non-signans ont déclaré ne savoir signer”.

“ Baillehache,

“ J. Charly,

“ Montigny,

“ Bourdeau, vicaire.”

“L'an mil sept quatre vingt, le vingt un mars a été inhumé au cimetièrre de cette paroisse (2) le corps de messire Thomas-Marie Cugnette, ancien conseiller du Conseil Supérieur de Québec, décédé d'hier, âgé d'environ cinquante-cinq ans, muni de tous les sacremens. Présens : messire Jean-Baptiste-Philippe Tétard de Montigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, messire Pierre de Rambourg, écuyer, ainsi que les témoins soussignés :

“Montigny, Petit, de Rambourg, Pujol, Gellée de Beaulieu, l'abbé de Pontevès, v. gén. Delaunay, etc., de St Hré et vic Ste Sol.” †

(1) Église de Saint-Nicolas de Blois.

(1) Saint-Solenne de Blois.

“L’an mil sept cent quatre vingt-deux, le trente janvier a été inhumé dans notre cimetièrre (3) le corps de dame Marie-Anne-Marguerite Charly, veuve de messire Thomas-Marie Cugnette, ancien conseiller au Conseil Supérieur de Québec, morte hier, âgée d’environ quarante trois ans et munie des derniers sacrements. Furent présents : messire Jean-Baptiste-Philippe Tétard, écuyer, sieur de Montigny, chevalier de l’ordre royal et militaire de St-Louis, ancien capitaine aux troupes du Canada, messire François Petit, messire Louis de Carbonnière, messire Claude François Boutault, écuyer, chevalier de l’ordre royal et militaire de St-Louis, messire Claude-Silvain Le Blanc, prévôt de la marréchaussée et autres, lesquels ont signé avec nous.”

“Testard de Montigny, Carbonnières, Boutault, Petit, Le Blanc, Huau, vicaire de St-Solenne.”

QUESTION

Ernest Myrand, dans son ouvrage *Phips devant Québec*, page 243, au chapitre de l’armée canadienne-française, mentionne Jean Bertrand de Toulouse, soldat, cie Dumésnil ; même ouvrage. Une cie de milice canadienne française au XVIIe siècle, page 255, l’on rencontre le même personnage. Pouvez-vous m’indiquer où l’auteur a puisé ses renseignements, et s’il existe une liste de ces soldats ? Je crois que ce Jean Bertrand est le même que nous trouvons dans Tanguay, vol. I, p. 48. Son contrat de mariage passé à Montréal le 19 janvier 1699, devant Ant. Adhemar, le nomme Jean Bertrand dit Toulouse, âgé de 35 ans, originaire de St-Vivier, évêché de Lectoure. Dans l’acte de mariage célébré à Laprairie le 10 février 1699, on le dit soldat de M. de Noyan, sans donner le lieu d’origine. Ce Jean Bertrand par la suite a pris le nom de Raymond dit Toulouse, comme on peut le constater dans Tanguay, vol. 6, p. 518 et suiv.

Où trouverais-je des précisions sur ce Jean Bertrand de Toulouse ?

R. R.

(1) Saint-Solenne de Blois.

LA MAISON MONTCALM SUR LES REMPARTS, A QUÉBEC

Sur les Remparts, à Québec, face à la rivière Saint-Charles, on voit un corps de logis composé de trois maisons distinctes mais contigues et dont les façades sont uniformes. Celle de l'ouest porte les inscriptions suivantes :

En cet endroit s'élevait la maison où Montcalm résida en 1758 et 1759.

On this site stood the house where Montcalm resided during the years 1758 and 1759.

Le terrain sur lequel s'élèvent ces trois maisons fut originairement concédé, les 8 juillet 1724 et 3 mai 1725, par le séminaire de Québec, propriétaire du fief du Sault-au-Matelot, au nommé Saint-Michel.

En 1728 et 1729, Nicolas Lanoullier, trésorier de la Marine et conseiller au Conseil Souverain, devenait propriétaire de ce terrain. Peu après, il y faisait construire une maison. Elle est ainsi décrite dans l'aveu et dénombrement du fief du Sault-au-Matelot du 20 août 1737 : "Un grand bâtiment construit en pierre, à un étage, de cent trente pieds ou environ de long sur quarante pieds de large, avec un hangar et remise construits en bois de charpente, d'environ quarante pieds de long sur vingt-cinq de large, et une écurie et étable moitié en pierre et moitié en bois de pièces sur pièces de vingt pieds en carré."

Lanoullier vint en mauvaises affaires et, le 28 novembre 1752, sa maison fut vendue par autorité de justice.

Joseph Brassard Deschenaux, le trop fameux secrétaire de l'intendant Bigot, se porta acquéreur de la maison de Lanoullier pour le prix de 14,500 livres. Il l'habita pendant un certain nombre d'années puis, au cours de l'hiver de 1757-1758, il la fit offrir à Montcalm. L'habile secrétaire de Bigot flairait une bonne affaire puisque c'est le roi qui payait les frais de logement de Montcalm. A plusieurs reprises, dans ses lettres à Bourlamaque, Montcalm parle de la maison de Brassard Deschenaux.

Montcalm habita la maison de Brassard Deschenaux de décembre 1758 à juin 1759, soit environ six mois. Le 28 juin 1759, Montcalm prenait ses quartiers au camp de Beauport, dans le manoir des Juchereau Duchesnay. On voit dans son *Journal* que l'illustre soldat vint se reposer dans sa maison de Québec du 18 au 26 juillet 1759. Il ne devait plus y revenir.

Pendant le siège de 1759, elle subit beaucoup de dommages. Réparée aussitôt après l'entrée des Anglais dans la ville, elle fut habitée pendant quelques années par des officiers des régiments de Murray.

En 1761, Brassard Deschenaux qui avait été condamné à restituer 300,000 livres par le Châtelet de Paris, craignant pour la confiscation de ses biens si le Canada était remis à la France, mit sa maison au nom de son beau-frère, Germain Leroux.

Le 5 mai 1768, Alexander McKenzie devenait propriétaire de la maison Montcalm. C'est probablement lui qui ajouta un étage à cette maison et fit construire les deux maisons voisines.

Après McKenzie, les propriétaires de la maison Montcalm furent MM. Grant, l'honorable George Allsopp, John Jackson, Archibald Campbell, et John Munn. Après la mort de M. Munn les trois maisons furent vendues séparément et passèrent à des propriétaires différents (1).

P.-G. R.

QUESTION

On sait que l'Hôtel-Dieu de Québec fut incendié totalement le 7 juin 1755. On dit que le feu avait été mis à l'Hôtel-Dieu par deux matelots qui voulaient se venger des religieuses. Plus tard, ces matelots montèrent sur l'échafaud pour un autre crime et c'est avant de mourir qu'ils avouèrent leur crime. A-t-on les noms de ces deux criminels ? Où et quand furent-ils exécutés ?

X. X. X.

(1) On trouvera toutes l'histoire de la maison Montcalm dans une étude de M. P.-B. Casgrain publiée dans le *Bulletin des Recherches Historique*, vol. VIII, pp. 225 et 257.

UNE TRADUCTION DU "CANADIEN ERRANT"
DE GÉRIN-LAJOIE

Quelle est la meilleure traduction du *Canadien Errant*
de Gérin-Lajoie ?

Lisez ces deux textes que je mets côte à côte et
vous me direz ce que vous en pensez :

Un Canadien errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers

Un jour, triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressait ces mots :

Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va dire à mes amis,
que je me souviens d'eux

O jours si pleins d'appas,
Vous êtes disparus...
Et mon pays, hélas!
Je ne le verrai plus.

Non, mais en expirant,
O mon cher Canada,
Mon regard languissant
Vers toi se portera.

From Canada apar,
And banished from his home,
Weeping this stranger lands,
Did a lone exile roam.

Pensive and sad one day,
Down sitting by the sea,
Unto the hurring tide,
Beside him thus spoke he :

Oh, if you see my land,
Unhappy in its lot,
Go, tell my friends, from me
That I forget them not.

Oh days so full of joy,
You all are clouded o'er,
Alas for my own land
That I shall see no more!

Nay, even when I die,
Oh! my dear Canada!
To you my faithful eye
Shall the lest homage pay.

Cette traduction si fidèle du *Canadien errant* se trouve
dans les *National Ballads of Canada* publiées à Montréal,
en 1865, par un jeune poète irlandais, George-T. Lanigan.

Lanigan était né à Saint-Charles de Richelieu le 10 dé-
cembre 1846. Il collabora à la *Montreal Gazette* puis se ren-
dit aux États-Unis où il écrivit dans le *World*, de New-
York.

Il écrivait aussi bien le français que sa langue mater-
nelle. Dans la *Revue Canadienne* de 1866 on trouve de lui
des études remarquables sur la poésie anglaise.

LA VALEUR DE LA PETITE HISTOIRE

Signalant, l'autre jour, quelques tentatives qui surgissent ici et là en vue de recueillir les vieux papiers de familles, le *Devoir* déplorait que l'on n'ait pas davantage, chez nos compatriotes, le souci de conserver les documents nécessaires à la rédaction de l'histoire des familles, des institutions, des paroisses, de tout ce qui est mêlé le plus intimement à notre vie quotidienne comme à celle de nos chers ancêtres.

Le grand quotidien de Montréal avait pleinement raison.

L'humanité est plutôt vaine et superficielle. Elle se laisse facilement éblouir par le clinquant. Son culte de l'idéal, lorsqu'il est laissé à lui-même, s'élève à peine dans les sphères de l'histoire, aux considérations tapageuses de la guerre et de la politique : jamais ou presque jamais, il n'atteint aux facteurs psychologiques qui exercent pourtant sur la grandeur et la prospérité des nations une influence bien plus grande que le chiffre des armées ou les textes de lois. Les succès oratoires de Cicéron et de Mirabeau passionnent les esprits ; le récit des conquêtes d'Alexandre, de César et de Bonaparte électrise les imaginations ; les dimensions des pyramides d'Égypte et du Colisée émerveillent toutes les générations ; et, cependant, l'on ne s'arrête guère à étudier les énergies physiques, morales et intellectuelles dont ces exploits et monuments ne sont, en somme, qu'une cristallisation partielle ; on considère ce que l'orgueil humain a su faire émerger, puis on oublie le fond, le principal, la vraie vie des peuples, ce par quoi ils ont été et fait quelque chose.

Cette erreur, on la commet dans l'étude et l'appréciation de l'histoire universelle, de l'histoire nationale et—en autant que l'on daigne s'y livrer—de l'histoire locale.

Précisément parce qu'elle offre moins d'événements sensationnels, l'histoire locale, la plus facilement accessible pourtant, est celle dont on tient le moindre compte.

Cela est malheureux, car c'est dans la petite histoire des familles et des paroisses que se trouvent les meilleures sources de vie et de conservation pour les générations présentes et à venir ; c'est dans la petite histoire des familles et des paroisses que se puise la connaissance de tous les éléments qui font la personnalité des individus et, par celle-là, la personnalité des peuples ; c'est dans la petite histoire des familles et des paroisses que l'on apprend le mieux à connaître et à vénérer ces mille et une choses qui ont l'air de rien et qui, cependant, ont la vertu de relier fortement le présent et l'avenir au passé, de canaliser ainsi vers leurs fins réelles toutes les énergies humaines, nous avons nommé les traditions (Eug. L'Heureux, *Le Progrès du Saguenay*, 3 avril 1914).

QUESTIONS

Le 4 juin 1715, le ministre écrit à MM. de Costebelle et Soubras au sujet de la pêche que les Anglais de Boston ont fait l'année dernière près de l'île Royale. Il dit que le Roi a donné ordre au sieur d'Iberville de se plaindre au roi d'Angleterre de ces empiètements. Quel est ce M. d'Iberville ? Il ne peut être question de Pierre LeMoyne d'Iberville mort depuis 1706.

X. X. X.

En 1677, Geneviève Couillard, veuve du sieur du Tertre, se faisait concéder ce qu'on a appelé plus tard la seigneurie de l'Islet Saint-Jean ou simplement Saint-Jean. Qui était ce sieur du Tertre ? Avait-il appartenu au régiment de Carignan ? Quelle fonction exerçait-il ici ?

L'I.

Quelle est cette famille Beaulieu qui, au dire du célèbre abbé Petitot, était déjà établie sur les bords du grand lac des Esclaves lorsque les officiers de la Compagnie du Nord-Ouest pénétrèrent pour la première fois dans cette région reculée ? Elle venait très probablement de la province de Québec.

X. X. X.